

59

Pag. 1

N° 257^e Herrn H. Carlebach i Mannheim. Amst. 19. Mars 1839

N° 258^e Herrn Gabbain des H. L. i Mainz 8^e

N° 259^e Herrn Mel. Adeln & Coere E. Rosen t. Zwolle 20 Mars

N° 260^e Herrn Gabbain Colson i Wilna 19 Mars

N° 261^e Herrn G. N. Harf i Sulken 21 Mars

Amsterdam 27 February 1839.

Aan Zijn Excellentie den H. Minister van Buitenlandschet Haken.

Genen met Verschiedigen verbod tegenover de Ondergetekenden, Petrus & Amaraalim van
Israëlische Gemeente, in het heilige land wederom te Amsterdam.

Dat by van Zijn Majesteits Council general te Syriën, by schrijven van 10 dec. 18 de
meerdere ontwaaren hebben, dat hem Zoo door twee Excellente, als door Zijn Majesteits Raad
geleest zijn de Constatierung van, het Heptelike bevel is toegekonden, om Muzand als
anderdean van Zijn Majesteits te erkennen, of iemand als doodanig bescherming te verleenen,
ten by by zulke met deugdelijke bewystheden, beugten kunnen, & dat eenhul veelke
Daarvan voortan Waren, dat door eenigerly taemel uit derselven berit magter Zyn
geraakt, geen bescherming zal verleend worden, dan Slechts gedurende de
eerste twee of drie maanden, binnen welken tyd zy dan gehouden zullen Zyn, zich
nieuwe bewystheden aan te schaffen.

Dat een suanda Israëlitische, thans het heilige land bewonende, niet onder
van Zijn Majesteits bevelen, ten aanzien van welke Werkelyk het geval
Was, dat met de noodlottige bevoeringen, van plundering door de oproerlinge, inden
jaar 1834, in de plaats gehad hebbende hardbering op den 15ten January, 1837, de
bedaalde bewystheden, verloren Zyn geraakt, in consequency hiervan, de Supplicante,
door den Council general Voornamde, uitgenoodigd Zyn, hem een byt van Zynen
Majesteits Israëlitische onderdanen, in het heilige land, te doen toekomen, en tevens aan
Zulken anderen, die thans kunnen bewystheden, overhalen, doodanig anders te bevoeren,
ten einde zy niet, by gebreke van darselvan, van bescherming ontbloot blyven.

Dat echter het voormelde bepaald byschick al te kortstondig is, dan by
Supplicante, zich, van de hun opgedragene taak, op een deultreffende wyse voldoen
kunnen kunten, aangezien inde eerste plaats, zy wel een reamlyt van Zijn Majesteits
Israëlitische onderdanen, in het heilige land berikken, zich echter niet kunnen vertelken van
den, dat aldaar niet mag anders nader byskamen Zyn, welke noyt an op die byt niet
eender byvoerd kunnen worden, dan na det by Supplicante, op te name savorage, die by
dese wyse doodan magelyk Voornamen Zyn te doen, de nodige inlichtingen, ontwaaren
Zullen hebben, en deen ten anders, ten Verhoging der vereichte, nieuwe bewystheden,
en, sul een Verhoging Zynde, niet derselven overstanding en overkomst overmogelyk
een veel zinnere te d verloopt.

Dat by Suppl. zich oprethoudt houden, dat een Excellente, Zoo niet byzander
van rechtvaardigheid, als uit gevaren van medelyken toestemmen Zulk, dat het

voorst beschloffen werd, indien die slendelingen, welke door de Hoornveld raad, ...

Werkblad der Supplicanten de Vrijheid nemen, zich naar uwe Excellentie ...

N° 262 " D^r J. Ettlinger Oerkschrijver Amst 22 Adar 5599

N° 263 " Herrn M. Schreiber Oerkschrijver in Piesburg Amst 21 Adar 5599

N° 264 " Don Hure D. Hede te Tiel Amst 24 Adar 5599

N° 265 " Amst 24 Adar 5599

A Monsieur le Chevalier Noisè de Picciotto Consul général de S. M. le Roi des Pays-Bas en Syrie

Nous avons eu l'honneur de recevoir en son temps ...

13 quittan attendons ...

13 quittances de l'envoi de \$ 3400 qui sont entièrement en règle; nous³
attendons maintenant la réception des 3 quittances manquantes de ce même envoi,
savoir les Nos 12, 13 & 14, espérant en outre, que celles de nos envois récents
de \$ 3450 & de \$ 1800 ne nous parviennent le plus promptement possible.

Ensuite de votre Communication bienveillante, que de la part de S. E.
le Ministre des Affaires Etrangères & de Monsieur le Chargé d'Affaires de Roi
à Cospoli, il vous ait été enjoint, à ne reconnaître (sujets de Sa Majesté
néerlandaise) que les individus munis de documents prouvant leur nationa-
lité; qu'à ceux qui prétendent les avoir perdus lors de quelque événement
désastreux, il ne soit accordé qu'un délai de trois mois pour la repro-
curation, et qu'à ceux qui laisseraient expirer le terme, il ne soit
accordé aucune protection consulaire: — nous avons reconnu
l'urgence pressante d'y intervenir à l'effet de prévenir, que les mal-
heureux Israélites résidants en Terre Sainte ne soient pas frappés des
conséquences et de l'abandon fâcheux, conséquence inévitable de cette
ordonnance, et nous avons jugé que les démarches nécessaires devaient se
faire sans la moindre perte de temps, vu que le terme fixé ait été
presqu'expiré à la réception de votre Communication honorée. Nous
nous sommes donc empressés à soumettre à S. E. le Ministre
des Affaires Etrangères l'exposition des accidents funestes, auxquels
les Israélites en Terre Sainte pouvaient attribuer la privation des docu-
ments constatant leur nationalité, et l'impossibilité où ils
se trouvent à se pourvoir de nouveaux papiers valides dans un
délai aussi court. Faisant appel à la Grâce & à la protection
du Gouvernement Néerlandais envers ces opprimés, nous avons redan-
né pour eux les faveurs exceptionnelles suivantes, savoir:

- 1° Que les Israélites, sujets du Roi des Pays Bas, résidants en Terre
Sainte, soient déclarés diligents & que le délai d'une année
leur soit accordé pour la réprocuration de leurs actes de na-
tionalité; Que pendant ce terme ils jouissent de toutes protec-
tions consulaires dues aux sujets du Roi.

S. E. le Ministre, par son office du 7 Mars a. e. No 10 a bien
voulu nous y répondre, qu'en conséquence de nos représentations
les ordres nécessaires aient été adressés à M. le Chargé d'Aff.
sieurs de Sa Majesté à Cospoli de faire insinuer à Messieurs

A
Les Consuls en Syrie, que le délai réclamé d'une année ait été ac-
cordé aux sujets du Roi y résidants pour la réprocuration de leurs
documents, pendant lequel toute protection et assistance consulaires
leur devaient être rendues.

Convaincus de ce que nos démarches ne soient entièrement con-
formes à Vos desirs, et que Vous ne vous réjouissiez, M^r le Consul-
général des résultats favorables — nous nous empresseons de
Vous en avvertir en Vous exprimant notre reconnaissance sin-
cère de nous avoir mis à même de rendre un service aussi
éminent aux intérêts de la Terre Sainte.

Mais que nous ne tenions pas de liste nominative et in-
dividuelle des différentes nations, dont les Communautés en Terre Ste
sont composées, que d'ailleurs la nationalité individuelle des
Israélites y établis résulte souvent d'un passeport étranger ou d'une
nationalité héréditaire: il nous a été impossible de Vous
envoyer la liste désirée des israélites sujets du Roi des Pays Bas
résidants en Terre Sainte. Nous avons cependant écrit à ce sujet
sans intérêt, et dès que nous serons en état de nous conformer à
Votre demande, nous ne manquerons point de Vous faire transmettre
la liste en question. Quant aux Rabbin Nathan Benhor Coronel, Jomtol Elia-
kim et Salomon Joseph Pinmann, ce n'est que du premier que nous sa-
vons positivement, que ses droits à la nationalité hollandaise soient les plus
incontestables; il se peut de même que les deux autres y aient des préten-
tions aussi valides, ce que nous tâcherons à vérifier, et nous aurons l'hon-
neur, M^r le Consul-général, de Vous faire part des nouvelles recueillies.

Nous avons l'intention de faire prochainement une nouvelle remise en groupes
à la Terre Ste; dans son temps notre lettre Vous en informera comme de coutume.
Agrées, M^r le Consul-général, nos remerciements empresseés du concours que
Vous nous accordez dans l'exécution de notre sainte vocation y recevez
l'assurance répétée de notre considération la plus parfaite.

N^o 266." H^{on} Samuel Jacob Cohen, Cathol. à Toul Amst 26 e Apr 1839

N^o 267." Messieurs de Rothschild frères à Paris. Amst 15 Février 1839.
MARU

Nous avons eu l'honneur le 18 courant de Vous remettre

16800 p.

Dues: 14000
1 140

enumber 20,60
notre com

13000

vous p
ance e

" N^o 268

" N^o 269.

" N^o 270

" Jann

St. Rohen

1425

auf die ge

moder d

1425: 120

177

Dirp Gal

graphit le

für ipm

Coffin

empfehl

" N^o 271

A. Mon

Consul

La de

en dat

recevoi

16800 fr. 28 Avril prochain sur votre maison honorée, dont vous avez eu la bonté de nous reconnaître, valeur à l'échéance
 Plus: 15000 - 4 id id sur monsieur A. Stern
 1140 - 10 Mars sur M. Les fils de G. J. Goudchaux

ensemble de 18,640 sur Paris, pour lesquels nous vous avons prie de créditer notre compte.

Par la présente nous vous l'honneur, de vous remettre 13000 fr. courant sur Monsieur Matell jeune a Paris, dont nous vous prions de vouloir bien faire signer la remise à l'échéance en espèces.

Après, Messieurs, l'assurance répétée de

" N° 268 Herrn J. M. Kamm à Frankfurt am Main le 26 Mars 1839

" N° 269. an Rabbi Israël Asonasi Jérusalem

" N° 270 L. J. Goldsmid à Jérusalem

" Herrrn Arnstein & Rakeles Wien Amst. 13 März 1839

(German text)
 Ich beehre mich auf Ihren Brief, Ihre Dankbarkeit und die Be-
 w. L. sehen, so wie ich Ihnen für die Hilfe zu danken, welche ich mir
 1425 in / 20 / Cons. etc., nach Licht, of Hollander & Lohren
 auf Sie zu danken, und hoffe, da diese wichtige Angelegenheit zu spät
 und die Ihre Sache der Verfügung nicht stattfinden: Copie übermisse,
 1425: prof. ungleichem mir.
 Ich wiederhole Ihnen auf verbindlich, dank, mitgewisse, so wie, ob
 diese Gelder nicht in künftigen Jahren gewinne, wodurch ich in dem
 gelyt bin, da die Bekämpfung auf gegeben ist, das es die Beiträge
 für ihre Leistungen zu unterstützen.

(German text)
 Dießelbst habe ich Ihnen für die prompte manuskripte Briefe
 empfangen und Ihre freundschaftliche Erklärung

" N° 271. Amst. le 12 Mars 1839

A Monsieur A. de Laurin, Conseiller actuel du gouvernement &
 Consul général de S. M. l'Empereur d'Autriche et de
 à Alexandrie.
 Monsieur Le Consul général.

La dernière lettre, par laquelle nous vous les, mais nous sommes, c'est
 en date du 26 Juillet 1838 N° 1417, et nous n'avons pas eu l'honneur de
 recevoir aucune de vos réponses aux différentes lettres, que nous avons

pris la liberté de vous adresser dans l'intervalle. Nous serions extrêmement
 fâchés, d'avoir encouru votre défaveur, mais ne sachant point, quel pouvoir
 en étoit le motif, nous sommes mis hors d'état de vous en présenter notre
 justification. Nous avons donc, nous flatter Monsieur le Consul Général
 de ce que vous ne voudriez pas nous retirer vos bontés, vu que ce seraient
 les Israélites infortunés en Terre Sainte, dont nous plaidons la cause, qui
 s'en respecteraient le plus douloureusement.
 Monsieur le Comte de Midez, Consul Général de Russie a bien voulu nous
 communiquer, que vous ayez eu la grâce de lui parler au sujet des diffé-
 rens, entre le vénérable Rabbis Israel et le nommé Chlouga
 Markol et de l'engager à y intervenir en faveur du Rabbis Israel
 nous vous en exprimons notre reconnaissance très vive, Monsieur le
 Consul - Général.

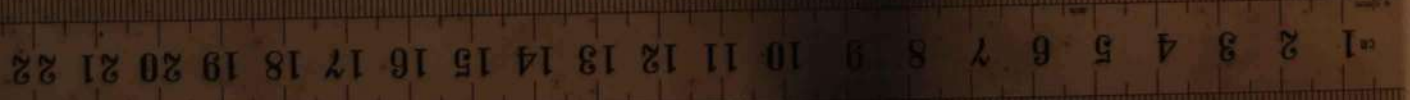
Les journaux nous apportent les nouvelles fâcheuses datées le premier
 Février, qu'une nouvelle rébellion venait d'éclater au Haouras, que les
 habitants de Chaffet s'étaient réunis aux Druzes rebelles, et qu'ils s'étaient
 encore portés par les Malheureux Israélites. Les intelligences récentes
 que nous avons reçues directement de la Terre Sainte, sont d'une date
 antérieure, et ne font aucune mention de cette catastrophe. Cependant
 vu cependant qu'il nous importe graduellement, d'en connaître les détails,
 par quelque voie officielle, nous venons vous prier très instamment
 Monsieur le Consul Général de vouloir bien nous faire part de ce
 qu'on vous aura rapporté à cet égard.

Ce désastre récent a réouvert une plaie profonde, et nous ne pouvons
 rétenir nos lamentations, au risque même de vous en fatiguer.
 Vous connaissez, Monsieur le Consul Général toutes les fléaux qui ont
 accablé les Israélites innocents de la Terre Sainte; vous n'ignorez point
 que malheur a succédé à malheur pour les réduire à la misère la plus
 épouvantable, la peste rouge leurs os, et des maladies contagieuses font des
 ravages fâcheux par mi eux. Néanmoins ces calamités pillageables
 qui auraient dû appeler sur les ontimes, tout concours général; leurs
 cris de détresse ont été étouffés, et l'intrigue la plus vénale (la ruse)
 à empêcher la liquidation de leurs réclames, du pillage en 1834, dont
 la justice a été reconnue il y a long-temps. Si ces indemnités n'étaient
 pas bientôt liquidées, le Secours venait trop tard aux réclamants et toute
 leur existence était gravement compromise.

Nous faisons donc appel, Monsieur le Consul Général, à votre Magna-
 nimité et générosité connues, pour vous prier d'une façon fervente, de vouloir
 bien vous concerter avec Messieurs les Consuls - Généraux des autres grandes
 puissances en Egypte au sujet des démarches les plus efficaces pour que
 justice y soit finalement rendue, et qu'un résultat définitif
 y soit obtenu. En même temps nous venons vous faire connaître,
 Monsieur le Consul Général, que nos dernières nouvelles de la Terre Sainte
 nous instruisent de ce qu'il paraît, que Monsieur l'agent de Russie
 à Jaffa ait tenté de s'emparer de cette affaire, prétendant que ce
 fut à lui d'y intervenir. Il avait donc exigé du Rabbis Israel
 de lui remettre les documents y relatifs, ce que celui-ci a refusé en
 alléguant, qu'il les avait déjà transmis à M. Laji, Votre Représentant
 en Egypte. Nous croyons, que comme c'est Monsieur Laji qui a été

Charge de
 Breble,
 La termin
 de nous
 Général
 acte
 Bien
 par ré
 Consul
 de Notre

N° 272
 Messieu
 nous avo
 avons re
 de valait
 nous éte
 de récapit
 de vous
 ayant
 fut à
 nécessai
 et par



Charge de l'acte affaire et qui y a démontré une activité aussi
digne, ce n'est que conformément à l'usage que l'honneur de
le terminer lui revient de même, mais nous nous n'avons pas hésité
de nous adresser à cet égard : Mr le Comte de Medem, Consul-
général de Russie, et d'insister auprès de lui à ce que la gérance en
acte confiée à Mr votre Représentant.

Espérons que votre réponse obligeante me nous apporte
bien tôt la Confirmation constante de ce vous ne nous ayez
pas retiré vos bonnes grâces, mais nous prions Monsieur le
Consul-général, de vouloir bien agréer l'assurance répétée
de notre considération la plus distinguée,
Le Président H. H. H.



N° 272.

Amstg 17 Mars 1839.

Messieurs de Rothschild frères à Paris

Nous avons l'honneur de nous référer à la lettre que
nous avons eu l'avantage de vous adresser le 12^e et par laquelle nous vous
avons remis 5000 B. Cour. sur Mr. Abille jeune à Paris, en vous priant
de vouloir bien en faire signer la remise pour nous en reconnaître. Nous
avons été favorisés depuis par votre honneur du 110^e qui nous porte l'avis
de réception de 50,650 sur Paris que nous avons eu l'honneur
de vous remettre le 1^{er} courant.

Ayant l'intention de faire bientôt une nouvelle expédition en France
par la S. A., nous avons demandé à Marseille les renseignements
nécessaires relativement au cours des piastres fortes, des piastres
et nous avons appris que le cours des piastres y était très élevé.

8
 qu'il faudrait les payer à f. s. 47 selon les conventions.
 Lors de sa dernière expédition nous avons payé les f. s. 41 à
 Marseille, et en même temps un de nos correspondants particuliers
 Mr. de J. Steer à Paris, en fit une remise à la maison de banque
 du sousigné en pièces apportées de poids, qui selon son calcul
 y compris les frais de transport & la perte au cours de Marseille
 auraient rendu plus avantageusement

Comme c'est de sa devoir à faire aux pauvres de la
 D. N. toute espèce possible, nous venons vous prier Messieurs,
 de vouloir bien nous faire communiquer par le retour du courrier,
 à quel prix l'on en pouvait obtenir à Paris un montant d'à peu
 près 26 à 27 cents pièces, et si l'acquisition à Paris rendait mieux,
 y compris les frais d'expédition de transport à M. & la perte au cours
 de suite au fait Messieurs, nous faire savoir, si vous voudrez
 bien vous charger de leur achat & expédition à Marseille, et
 en tout cas excuser le dérangement que nous vous causons.
 agréés etc

N^o 273. Amsterdam, 11^{te} Nivisan 5599

Messrs. Barnett & Newstadt in Birmingham
(a letter of Mr. Isaac Mayer of Jerusalem recd from the h.l. the 14th Eldar, for support)

N^o 274. Mr. M. Ansell in London Amst^{er} 4. Nivisan 5599

N^o 275. T. A. Samson Esq. London do

N^o 276. Genl^l M^r de A. Abrahames do
 à S. Flage

N^o 277. Amsterdam 5 Nivisan 5599
 Ihre Wohlgeboren Madam^e Theras Leir Jacobsohn W^{we}
 in Harau

Wir setzen die Ihre ¹⁰ Repetition vom 15^{ten} May 5. nicht unliegendem
 Briefe 147. holl. G. 3. nach Sicht und Raure u. Stelle dafür, richtig zu erklären,
 und werden wie diese Antwort Ihre Wohlgehoert namlich zu gewissen nichtigen
 lässlichen Uebertreibungen und feilsigen Lande. Ihre für überaus.
 Unbillig und unrichtig. Quittung, und setzen die Ihre nunmehr
 die selben Uebertreibungen in unsern sorgfältigen Druck ab.
 So bedarf nicht die unbedeutende Bemerkung, dass die, dass die Ihre für überaus



und mit dem 13. März die vorgeschriebene Unterschriftsbiträge für die
jüngere Land, und wie es sich danach mit dessen Landbesitz, wie sich das
Landbesitz, dessen in dem Landbuch darüber ein jüdisches Land auf dieser in der
bei dem abgemessenen ist. So wie es mit dem vereinigen Jahr von 1772
von 10. Januar 1807 jedes fünften Biträge und das in der Ökonomie in dem
Land. Wie es sich danach die Erde, und ich das die wegen der mit dem
Vorfürsitzer der Erde, ganz dem Land zu unterstützen, welche unter 26ten
Januar 1808 so nötig war, und die vereinigen und wofürvollendeten Vorfürsitzer zu
entscheiden, allein - Die Reibung mit dem die vorgeschriebenen Biträge
Wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer

Wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer

Wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer

Wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer
wie es sich die Erde vereinigen mit wofürvollendeten Biträge mit dem Vorfürsitzer

N^o 280 Herr M. Schreiber Buchhalter in Presburg. Amt 5. d. 1. 1807
N^o 281 Herr A. Reich; Zell in Marburg. Amt 6. d. 1. 1807

Ca rap
ments
Flasche
vous pe
ab au
Siqu
Balanc
\$ 300
lres
quatre
de ff
el que
parme
Nouve
coup
nos
Sic
Al
plac
Le
la

N^o 283
Jouan

177 5
part
par p
M
ffair
gl
l
d
d
d
p
m
Al
p
d



Messieurs de Rothschild frères
Paris.

Messieurs,
En réponse à votre honorer du 20^e, nous vous sommes bien obligés des renseignements que vous voulez bien nous y communiquer relativement à l'achat des Piastres fortes sur N° place. Le Président de votre offre de services bienveillants nous venons vous prier, Messieurs, de vouloir bien en faire la calculation et s'il vous paraît que leur achat rendra meilleur marché à Paris, y compris les frais de la Martelle, que dans ladite place, nous vous donnons carte blanche d'y signer pour nous l'acquisition pour le montant approximatif de notre balance auprès de votre honorer, déduction faite de la valeur des \$ 300, que nous avons autorisé Messieurs Biggs & Co à Alexandrie de tirer sur vous pour nous, veuillez bien tenir à notre disposition les piastres que vous nous achetez. Nous attendons ces jours prochains une remise de fr. 7000 fr. que nous comptons pouvoir vous transmettre sous peu et que nous entendons ajouter à l'envoi, que nous nous proposons de faire parvenir à nos coreligionnaires malheureux en T. T. nous ne manquons point, Messieurs, de vous faire part, dans son temps de nos dispositions ultérieures et nous avons le plaisir de vous remercier nos remerciements, vis-à-vis des services éminents, que vous ne refusez jamais s'il s'agit de secourir nos coreligionnaires infortunés.
Agréez, Messieurs, l'assurance renouvelée de notre considération la plus distinguée.
Le Président des Polonais & Arméniens des Communautés Israélites de la T. T. résidant à Amsterdam

N° 283.

Amst. d. 10. Nissan 5599.

Jean D. L. Philippson, Fortinier au der jehoudit, Poyangoy
Magdeburg.

Shloim mir in der offener geschätzten Antwort dieses abhelfen
und möglichst bald mir ein solches und möglichst überprüfendes Nos. 142,
144. 5. 15. 3. 23 mit eilendem & sorgfältigen Nachsehen, das die bei der offener über
prüfenden Befragung bedient haben, und das folgende Imperiale Religionsgesetz
für die in der offener überprüfenden Befragung im folgenden Sinne ausgeführt
Wird: Das folgende Imperiale Gesetz, das die in der offener überprüfenden Befragung
gefordert wird. 21. Artikel, welches so über die Sache nachstehend ist, wie folgt
gibt unter dem Namen des Gesetzes zu lesen, und wünsche, daß die
daraus resultierende Befragung möglichst bald in der offener überprüfenden Befragung
abgeschlossen in der offener geschätzten Befragung überprüfend, wie es weiter
und nach, die bei der in der offener überprüfenden Befragung des
Gesetzes & Rabbinat der Gemeinder Klafsidim & dergleichen Befragung
wird. Was das obige Gesetz betrifft, erbitte mir ein solches
Abdruck unter dem Namen, und füge die über die Befragung folgenden, die
jeden Fundament zu wollen, die über die vorgeschriebene Befragung bezeugt war,
die muß, so mußten wir für die in der offener überprüfenden Befragung s. l. 65. für

obliegt, die Fortsetzung unserer Einreden überall und ohne Nebenmitteln
 zu machen, protestieren wir gegen die Legalität dieses Beschlusses,
 umstehen und über, der wir anrufen, ob wir nicht angriffen sey, dann an
 die Stelle aufzutreten. Jedoch gelung ab dem Antragsinsten, die Gesetze
 dreyen von 500 zu ~~erhalten~~ räumlichen, und nun an sich für sich
 schon das Recht der Sache unserer Forderung ansetzen würde. Der demnach
 zu machen sey, Pils, und nicht an, dem Antragsinsten zu
 lassen, ob, ~~der~~ in feilige Lage aufzufallen sey, und nun nicht selbst
 wollen, ob es nicht, Berlin ganz sey ganz von seiner Wirksamkeit ganz
 und daß man die Sache als feilige Lage aufzufallen, damit das die Sache
 für sich; mit unsern Worten, auch die nicht beitragen, wollen das
 die Sache selbst, und bleiben sey zu diesem Zweck die Sache von
 gesetzlicher Natur, die andere Mittel für die beiden dem Lande im
 f. L. als Unterstützung suchen, die aber den Gesetzen als nicht
 bestimmet Eigentum zu beschreiben, und nun über eine Anweisung darauf
 nicht in der Kompetenz der Berliner Gemeinderathes steht.
 Auf unsere beschriebene Anweisung an den Gemeinderathes Hauptmann zu Berlin,
 den Antragsinsten von 500, Tobiasen durch den Herrn Gemeinderath
 für sich zu kommen, und nun angriffen, ob man dem Gemeinderathen
 Kapital eine Summe von 100 zu diesem Zweck zugewandt werden
~~würde~~, ~~und~~ ~~der~~ ~~Leitung~~, und nun bald darauf abzurufen. Der aber
 dies Kapital bereits Eigentum sämtlicher Anruher des feiligen
 Landes ~~ist~~ ~~ist~~ ~~ist~~, so lassen wir gesetzlich die Sache nicht zu
 Gunsten der Landesherrn von D. & T. bewirkt werden, als nicht
 aber ~~privat~~ ~~Weg~~ ~~mitgeteilt~~ ~~wird~~, diese Summe sey dem feiligen
 diesen Kapital nur zuzulassen und nicht in der Gemeinderathes Sache
 ist ~~wird~~, so anrufen wird einem Antragsinsten, der selbst als nun
 Berlin eingezogenen setzen Gemeinderathes für die Unglücklichen v. L. & T.
 zu veranlassen und zu publizieren. Das unsere Landesherrn mit
 dem Gemeinderathes, Hauptmann angriffen sey, daß man ganz nicht
 der Sache gefalt hatte, diese 100 dem Kapital zu restituieren,
 dieser Sache wir nicht zugewandt, diese Summe zu Gunsten der feiligen
 diesen Anruher des f. L. zu restituieren und nicht, der Antragsinsten
 Stellung fallen, in diesem Antragsinsten kann es geben.
 Insel für beliebigen Antragsinsten.
 Die anderen Antragsinsten beantragen, ob aus ihrem administrativen Wirt-
 schaftswelt, die Magdeburg, keine Gründe für diese gesetzlicher Natur

11
 eingeleitet sind, mir erlaubten mich daher das Geschäft mit demselben
 bald ohne jeden Weitersatz zu suspendieren und hoffe auf eine
 gütigen erwid. Ihre Gemeindeglieder zur gütigen Mitwirkung an
 zuringen.

Wir bitten Sie sehr, wenn Sie es Ihnen beliebt, mir ein
 bald Ihre Ansicht mitzutheilen, und wenn Sie es Ihnen beliebt,
 gegn. Antwort zu schreiben.

N. 284. On by J. L. de Vries de Amsterdam B. 9. Jan 1839
 1. j. 1839 Copiebuch

N. 285. On by Liffroyng et Abrahams in Haag B. 10. Nisan 1839
 wegen der Deplone P. Liffroyngs

N. 286 Amsterdam, ce 26 Mars 1839

Messieurs de Rothschild frères
 Paris.

Messieurs!
 Nous avons l'honneur de vous répondre à votre lettre du 22 Couz par laquelle vous
 nous aviez prié de vouloir bien faire signer pour nous l'achat de piastres fortes
 au cours le plus avantageux possible pour la valeur approximative de 4000 balles
 auprès de votre maison, honorée. Nous avons l'honneur de vous remettre
 ci-joint 4000 f. de votre propre main. Sur cette somme de 4000 f. à Paris
 dont vous voudrez bien faire signer la remise pour nous en conséquence
 Nous vous prions de vouloir bien porter les piastres fortes achetées
 par nous à la somme de quatre mille pièces, que vous voudrez faire signer
 mettre le plus promptement possible à l'ordre de Messrs. de Fraissinet & Co à
 Marseille, pour en agir selon nos dispositions. Veuillez en même temps
 adresser la lettre ci-jointe à ces Messieurs.

Nous avons eu l'honneur, Messieurs, de vous envoyer ces jours derniers une
 exemplaire de notre opuscule relatif à nos coreligionnaires, et nous en aurons
 vu, que nous nous sommes fait un devoir de rendre publiquement hom-
 mage à l'esprit de prévoyance et de charité, avec lequel vous vous êtes
 employés d'assister nos malheureux coreligionnaires, en T. S.

En attendant votre réponse obligeante, nous avons l'honneur de vous offrir
 Messieurs, l'assurance renouvelée de votre plus parfaite considération.
 Le Président de: X.

N. 287. Messieurs Roux de Fraissinet & Co
 Marseille. Amsterdam 26 Mars 1839

Nous avons reçu en son temps votre honoree de 11 Couz et nous vous remet-
 tions bien des renseignements y donnes.

Messieurs de Rothschild frères à Paris vous feront parvenir pour accomplir
 une somme de quatre mille piastres fortes, et nous vous prions d'en
 faire signer l'expédition Monsieur Pietro Lamella Vice-consul des
 Pays Bas à Beyrouth, par le premier bâtiment qui mettra voile pour
 le dit port. Vous les ferez approuver, assurez de comme de coutume, et

vous aviez
 manqueraient
 fides. Co
 Beyrouth
 forte voile
 favorise et
 égale, via
 par conséq
 éleil est
 irrégularité
 que des bo
 dans votre
 fraie 2
 #286 le
 faire et
 Algérie

N. 288
 Nous
 et nous
 la répo
 de nos
 et nous
 récent
 priant
 nous
 vous
 et nous
 Leopo
 nous
 Saint
 douing
 la T. S.
 pourqu
 l'opéra
 et
 offic

N. 28
 et
 contenu
 Si
 nature
 contre



vous aviserez à M^r. P. Laurella d'en agir selon nos dispositions. N'oubliez pas
manqueront point de vous créditer pour vos frais au près de Messieurs de Rothschild
frères. Comme vous nous communiquez qu'il y ait un bâtiment en portance pt
Beyrouth dans la première quinzaine d'Avril et que celui de M^r. Sciotta ne
fera voile que fin du dit mois, nous regrettons être dans l'impossibilité de
favoriser celui-ci, quoique nous lui aurions donné la préférence à portance
égale, vu que ces fonds sont requis avec urgence par les pauvres de P. S.;
par conséquent, si le bâtiment qui partira les premiers jours d'Avril
était prêt, vous voudriez vous y prévaloir. Nous avons remarqué de petite
irrégularité au compte des frais que vous nous portez, mais à ce que ce ne furent
que des bagatelles, nous n'avons pas voulu vous en importuner. Cependant
dans votre décompte dernier du 16 Novembre 1838 vous nous calculez \$4.50 de
frais d'emballage, poste fait & droits de douane pour \$ 1800, pendant que
\$ 2450 le 22 Septembre 1838 vous ne nous en portez que \$ 3.20. Veuillez
faire soigner à ce que ces irrégularités ne se représentent plus.
Agrées, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée. Le Syndic.

N^o 288

Monsieur David Wertheimer
9 Rue Française à Paris

Amst. ce 11 Mars 3599. —

Monsieur!

Vous avons eu l'avantage de recevoir en son temps votre honoraire du Secrétaire
et nous vous demandons bien excuse d'y avoir aussi longtemps retardé
la réponse. Nous venons, attention, d'ouvrir une nouvelle quête en faveur
de nos malheureux confères de P. S.; accablés par de nouveaux fléaux
et nous avons eu l'honneur de vous transmettre à ce sujet notre épître
récente, que nous recommandons à votre attention, bien vaillant & vous
prieant de vouloir bien vous dévouer utile à ces infortunés au près de vos
voisines israélites à Paris. C'est en compte de cette quête que nous calculez
vous les trois Ducats que vous nous avez transmis, si vous en convalez
et nous vous en exprimons notre vive reconnaissance. De la part de M^r.
Leopold S. Koenigsbawerk aucune nouvelle ultérieure ne nous sont parvenues
malgré nos réclames réitérées. Veuillez bien M^r. vous
saisir de l'occasion pour l'engager à spécifier ses engagements et à continuer
doinvraient à assiter par une petite offrande les malheureux israélites de
la P. S. La philanthropie nous a été présentée sous un point favorable;
pourquoi ne l'étendrait-elle point sur ces infortunés?
Espérant que vos efforts pour la bonne cause ne restent point infructueux
et, attendant de vos nouvelles honorées, nous avons l'honneur de vous
offrir, M^r. l'assurance de sa considération, très-distinguée.

N^o 289.

Amst. 26. Mars 1869.

Monsieur Pietro Laurella, Vice-Consul des Pays-Bas
Beyrouth

En réponse à ma lettre du 1^{er} Février d^r, dont nous confirmons le
contenu, nous sommes restés sans vos nouvelles honorées

Si au M^d de mon envoi de \$1800 un des Rabbins désignés pour la consignation
nature, faisait des difficultés, vous pourriez payer les 79^{ts} piastres fortes
contre quittance signée des autres quatre Rabbins, pourvu que le Rabbini

Israël Ascanasi & figure.

Nous venons de charger M. Roua de Traisfontz à Marseille de vous faire par le
un nouvel envoi de 4000 \$ par le premier bâtiment qui fera voile pour Smyrne.
Nous avons l'honneur de vous prier de cette nouvelle expédition & nous nous
espressoirons de vous en communiquer bien tôt nos dispositions. Le No 1
de cette expédition sera de \$1155 = qui pourront être payés contre
quittances signées des Rabbins Israël Ascanasi, Jaïah Bourdacki, Nathan
de Laadia & Arie de Jérusalem. Vous voudrez donc en avertir
ces Rabbins, afin qu'ils vous expédient leurs quittances pour que le
payement puisse se faire sans délai à l'arrivée des groupes.

Agreïz etc.

J. L.

(Le 26 Mars au soir, avant le départ de la
poste)

Nous venons d'établir nos dispositions au sujet de la répartition
de ces \$4000 ainsi qu'il suit & auxquelles vous voudrez vous
conformer, s'il vous plaît.

Contre quittances signées des Rabbins

N^o 1. Des Rabbins Israël Ascanasi, Jaïah Bourdacki, Nathan fils de ^{Mendel} Laadia
& Arie de Jérusalem à Jérusalem. \$1155.

" 2. Jonah Maïr Natom, Haïm M. Gaghin Jéhudah de Raphaël
Natom Jaïa Kowo & Benj. Morachai Natom à Jérusalem. 496.

" 3. Haïm Mahum Miraki, Haïm Salomo Feraso, Samuel Abo
& Haïm Abraham Soufane à Saffet. 205.

" 4. Jontab Eliakim, Haïm Halevi & Isaac Haï Raphaël
Saul Hacohen à Hébron. 156.

" 5. Haïm Nissim Hualafia, Haïm Samuel Hacohen & un
3^e Rabbini à leur choix à Tiberias. 148.

" 6. Israël Ascanasi & 2 autres Rabbins à son choix. 550.

" 7. Abraham Doo Beer d'Avir, Hirsch Sippun, d'Ulke & Hénock Abra-
ham à Saffet. 482.

" 8. Salomo Loeb, David Arie Loeb & Simon de Houpation à Tiberias. 218.

" 9. Saoul Halevi, Mosé de Wilceky & Jaïah de Kaidniff id. 58.

" 10. Samuel Halevi & Judah Loeb Souer à Hébron. 163.

" 11. Lazare Bergmann. 45

" 12. Joseph Schwartz. 44

" 13. Lazare Halberstadt. 22

" 14. Abraham Hefi. } à Jérus. 41

" 15. Alexandre Blitz. } salem. 32

" 16. Nathan Senhor Cronel. 22

" 17. L. J. Goldschmidt. 36

" 18. Israël Ascanasi pour la femme de Moïse Sachs. 34

" 19. Isaac Farhi. 25

" 20. David Arie Loeb pour la femme du Rabbini Haïm Ben Simon à Tiberias. 13.

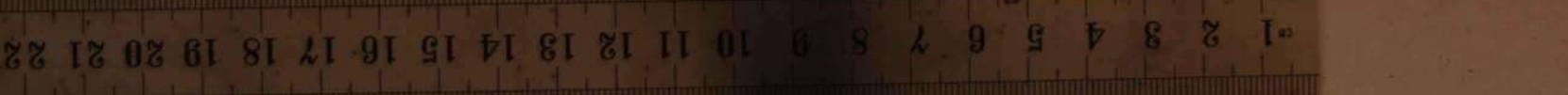
Restent à notre disposition ultérieure. 55

Ensemble \$4000.

N^o 290
" 291
" 292

N^o 293

N^o 294
" 295
" Monr.
par laque
quatre mi
en ajuta
faire
ce n'est
Mendel
erreur.
la liste
conforme
deres le
que la
à nos



- N^o 290. Son Rabbin J. Cohen de J. Burdocki, Nathan fils de Zaaria et Mt. N. de J. (17)
Rabbin de Jérusalem à Jérusalem 8
- " 291. Rabbi Isaac Assenasi à Jérusalem 8
- " 292. Mons^r J. R. Alphonse Beyrouth 8

N^o 293. Messieurs de Rothschild Frères
Paris
Amsterdam le 27 Mars 1839.

Nous avons eu l'honneur de vous transmettre par lettre d'avis le 20
le 2 Avril prochain Sur Mess^{rs} Hottinguer & Co. Paris, en vous priant de vouloir bien
en faire signer l'ordre pour nous en reconnaître. Nous vous avons prie de même,
de signer p^r M^o l'achat de \$4000. au Coms le plus avantageux possible & de les faire
remettre à Mess^{rs} Roux de Fraissinet & Co. à Marseille pour en agir selon ses dispositions.
Depuis hier un legs nous a été transmis de l'Alliance que nous désirions ajouter
encore à ce legs à envoyer, pour que l'usage prescrit par le légataire ne soit pas
suspendu jusqu'à ce que nous soyons à même de faire une nouvelle expédition. Nous
venons vous prie Messieurs, de vouloir bien porter les pièces jointes à l'acte p^r R
à la somme totale de 4150 pièces, et d'apurer cette augmentation à Mess^{rs} Roux de
Fraissinet & Co. à Marseille, pourvu cependant que cela ne vous cause aucun dérangement.
Nous vous demandons bien excuse, de ne pas parler que nous vous aurons
et vous prions d'agréer l'assurance répétée de notre considération la plus distinguée.
Le Président des Chédim & Amaraïim des Communions Israélites en terre Sainte
résidant à Amsterdam.

N^o 294. Mons^r S. Alkan à Paris
Amst^r 12 Mars 1839

N^o 295
Mons^r Pietro Laurella, Vice Consul des Pays Bas
Beyrouth.
Amst^r 28 Mars 1839.

Nous avons l'honneur de nous référer à n^{re} lettre d'avant hier
par laquelle nous vous avons avisé de ce qu'un nouvel envoi de 4000,
quatre mille \$ vous sera expédié p^r M^o par MM. Roux de Fraissinet & Co. à Marseille
en ajoutant la liste de répartition. Par la présente nous venons vous
faire observer, qu'une erreur s'est glissée dans la désignation N^o 1;
ce n'est pas le R. Nathan fils de Zaaria, mais le R. Nathan fils de
Mendel, qui doit cosigner la quittance de \$150. Vous voudrez rectifier cette
erreur. — Nous avons aussi disposé des \$25. ainsi que vous le verrez de
la liste attachée ci-à-pied, qui est en règle et à laquelle vous voudrez vous
conformer. Si le Rabbin Isaac Farhi n'était pas encore de retour, vous gar-
derez les \$25. qui lui sont destinés au N^o 19 jusqu'à son arrivée. Nous espérons
que la distribution de ces fonds se fasse promptement & conformément
à nos désignations. — Nous avons donné ordre

de vous envoyer en outre des \$4000 ci dessus mentionnés, encore 150\$ de plus, que vous voudrez tenir à M^e disposition ultérieure: Nous vous rejetsons appriere de nous faire transmettre aussi tôt toutes les quittances de nos envois précédents, que vous possédez, selon nos maximes, nous n'aurions pas même dû faire ce nouvel envoi avant de posséder les quittances des anciens, et ce n'est qu'en considération de la grande misère en F. S. de ce que vous avez eu la bonté de leur faire des avances, que nous nous y sommes résolus.

Esperant d'avoir de vos nouvelles par le retour du vapeur, nous vous offrons l'assurance renouvelée de nos considérations très parfaites.

Le paiement des \$4000 doit se faire contre quittances signées des Rabbins

N ^o 1.	Israël Ascanasi, Jaïah Bourdacki, Nathan fils de Mendel & Arie de Jérachmiel à Jérusalem	\$ 1155
" 2.	Jonah Moïse Nabom, Haïm Abr. Daghen, Téhudah de Raphael Nabom, Isaac Howo & Benz. Mordachai Nabom à Jerusalem	496
" 3.	Haïm Nabom, Mirachi, Haïm Salomo Franco, Samuel Abo & Haïm Abraham Soufano à Saffet.	224
" 4.	Yomtob Eliakim, Haïm Halevi & Isaac Haï Raphael Saoul Hacohen à Hébron	156
" 5.	Haïm Nissim Abualafia, Haïm Samuel Hacohen & un 3 ^e à leur choix à Tiberias	166
" 6.	Israël Ascanasi & d'autres Rabbins à leur choix	550
" 7.	Abraham Dow Beer d'Avais, Hirsch Lippmann d'Eick & Hénock Abraham à Saffet	489
" 8.	Salomo Loeb, David Arie Loeb & Simon de Housatim à Tiberias	218
" 9.	Saoul Halevi, Moïse de Wilcocky & Jaïah de Haidriff à Tiberias	58
" 10.	Samuel Halevi & Judah Loeb Penner à Hébron	163
" 11.	Lazare Bergmann	46
" 12.	Joseph Schwartz	44
" 13.	Lazare Halberstadt	23
" 14.	Abraham Hefs	42
" 15.	Alexandre Blitz	38
" 16.	Nathan enhor Coronel	29
" 17.	L. J. Goldmidt	38
" 18.	Israël ascanasi & la femme de Moïse Sachs	34
" 19.	Isaac Farhi	25
" 20.	David Arie Loeb, & la femme des Rabbins Moïse Ben Simon à Tiberias	13

à Jérusalem

augmentation à la liste de Bekars

Ensemble \$ 4000

de nos \$ 19
5 - 18
11 - 1
13 - 1
14 - 6
15 - 7

ensemble de \$ 55 qui étaient à M^e disposition

Restent à M^e disposition ultérieure \$ 150.

N^o 296.
3064.
N^o 297
N^o 298
" " 299
" " 300
" " 301
" " 302
" " 303
N^o 304
Mey
Nous a
de Roth
mettre p
de faire
de Pay-
Nous au
priestre par
que nous ex
prescriptions
par le bak
Denon B
bâtiment
Vra qui il
que le arg
Nous au
ractor N
de



N^o 296. Amst^{er} 28 März 1839¹⁹
Hill Gebrüder - Riga

Eröffnung befindet sich und Ihnen den wichtigen Empfang Ihrer Rechnung
N^o 3064. 24. Holst. S. ¹¹ auf die hiesige Baarsch. & Trasp. in Rotterdam
11 Juni 18. St. zufließen in Amst^{er}

ausgegeben, deren Acceptation formell worden ist, deren Leistung wird,
Sicher auf Befehl der Genossenschaft, zu Gunsten der hiesigen Mr. Parnes in Wilna
wegen. Wir empfinden mit Ihnen Zufriedenheit

N^o 297. An Herrn Wolff Lippm. Hamburger Fürst^{lich} Amst^{er} 13 Nisan 5599
To A. Samson Esq London
remitted £ 6. 4. 0 for paid postage

N^o 298. An Herrn Jacob M. Mann in Tetzarn Amst^{er} 13 Nisan 5599

" 299. Mr. Wechsler, Dubliner in Schwabach

" 300. To A. Samson Esq London 14 Nisan 5599.
remitted £ 6. 4. 0. for paid postage

" 301. F. Levy in London

" 302. Au sie hiesige Haupt Gubernium in Wilna

" 303. Au Herrn Oberwalliner Sal. Eger in Kalisch 13 Nisan

N^o 304 Amst^{er} 29 Mars 1839
Messrs Roux de Fraissinet & Co à Marseille

Nous avons eu l'honneur le 26 Coust de Monsieur par l'entremise de Messieurs
de Rothschild Frères à Paris, et de vous avoir dit que cette Messieurs vous fera trans-
mettre par le Canal de 4000 piastres fortes, dans nous vous avons pria
de faire Signer l'expédition à Monsieur Pietro Laurella, Vice Consul
des Pays-Bas à Beyrouth, en la adressant et apprenant le Comand de Quatrecent.
Nous venons d'inviter Messrs de Rothschild Frères à porter la somme totale des
piastres fortes à vous transmettre à quatre mille cent cinquante (4150) pièces,
que vous expédier à Monsieur Pietro Laurella à Beyrouth, pour en agir selon nos
prescriptions.

Nous avons voulu accompagner la lettre ci-jointe, adressée à M. Laurella
par le bateau de Regent du 1^{er} avril, mais ayant manqué la poste, nous
venons vous la transmettre en vous priant de la lui adresser par le même
bateau qui portera les grains, mais ~~non par quelque autre bâtiment~~
non par quelque autre bâtiment, afin qu'il nous importe que M. Laurella reçoive la lettre en même temps
que l'argent. En attendant votre réponse agréable, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous renouveler l'assurance de notre considé-
ration très-parfaite.
Le Président &c

Amsterdam den 17 Nispan 1799

Jean Louis von Lennet
Vorwoflyaborn
Prag
Vorwoflyaborn Gauen!

Ueber Ihre Kollage et Lehren fette bei dem Universitat in Wien
die Sie, auf mit Ihnen fündigheit der Anzeigenfetten der feldige Landes von an
zu unterfuchen, und wie hoch diefe von dem, Ihre ungelogen am Chancen
indefne füngst erfahrene Landfriben zu übermessen, mit dem von eine
Vorfichtgeborene Befahrung der ungelundenen Vorfichtliche insonder
Glaubensganoften in zu erfahrbelieben, und die von Ihre gütigen de.
vündigung und mittheilung von Ihre vorfetten farnelichefem friben die
vorausfetzen. Wir würden sehr froh sein zu sein zu sein, Ihre diefe Land.
friben zu lassen, welche mit zücht biestet sich eine vordrayaufich von
Leipzig. Der unser vorficht, Ihre H. Lehren, mit farnelichefem Mittelst
Ihre gleichfalls nicht pfändel, hat zu zu bedanken, ist nicht geringes in Ihre
zu friben gefattet, zu können; so hat zum von Abtragungfetten, Chancens,
Prag, Ihre friben füngst füngfelling anzufehen
In der Hoffnung, die Sie unfern von Anfehen in, vordrayaufich
Ihre hundertem Glaubensbündes in f. L. vordrayaufich wollen, Ihre gefällig
Antwort geben mir die Ihre, a. f. w.

No 316. Herr v. L. Landa in Prag, Konsulent des Hofes
vordrayaufich

No 317. Herr Louis Meyer in Leipzig

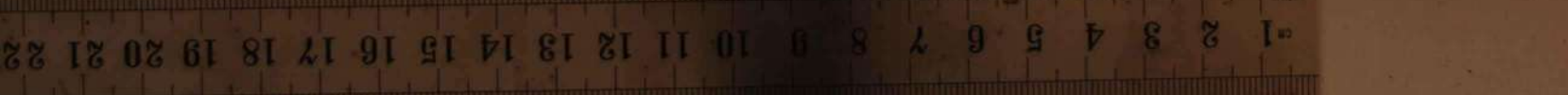
Um Befreyung d. Gefangenheit der friben gütlich über,
friben vordrayaufich

No 305	R. J. Alphandari	in Beyrouth	12 Nispan
No 306	Shachamim de Colat	Sephardim in Jerusalem	13 d.
No 307	d.	d.	in Tephath d.
No 308	d.	d.	in Tiberia d.
No 309	d.	d.	in Hebron 16 d.
No 310	d.	de Colat Flaidim	in Tephath d.
No 311	d.	de d.	Maliner in Tiberia d.
No 312	d.	d.	Prussia in d.
No 313	d.	d.	Shabad in Hebron d.
No 314	R. Israel Ascenari	in Jerusalem	17 d.
No 318	Laz. Bergmann	"	18 d.
No 319	Jos. Schwarz	"	19 d.
No 320	H. Senhor Coronel	"	d.
No 321	Alex. Bilitz	"	d.
No 322	L. Golosmit	"	d.
No 323	Abm. Hest	"	d.

No 324
No 325
No 326
" Mr

to the Rev
of your
at Jerusalem
it was
shall attrib
the a domin
Your wish
to transmit
thanks for
We have
The
in the

No 326
included I
to the Rev
the honor
Stonim de
on your
expired at
if you agre
mitted to
of Sephard
laudable it
We imagine
formally of
of your an
Congregation
not feel in
Warrent th
In expect
The



20

N^o 324ⁿ Herrn H. L. von Perlstein in Loeckichem Amtl 2^{te} Nisan
N^o 325ⁿ Herrn J. Wallach in Frankfurt am Main 23^{te} Nisan
5599

N^o 326ⁿ Amtl 24^{te} Nisan 5599
" Mr D. Barnett of Birmingham
(1085 Cheapside) London

Sir

We beg to acknowledge the receipt of your favour of 1st April with the enclosed
£5 of which in conformity to your designation Five Pounds are to be remitted
to the Rev^d Rabbi Isaac Mayer of Jerusalem. The other person claiming the honour
of your relationship is called Wria Wallabricker of Monnia actually residing
at Jerusalem, to whom you have already formerly bestowed some support, and of whom
it was a false notion of having been lost at the Earthquake; in consequence we
shall attribute to him the £110 alluded and the remaining £110 are to be remitted to
the administrators of the Congregation called Sephardim of Tiberias according to
your wishes to be distributed to their poor. We shall not fail in its time
to transmit you the receipts of these donations and beg to express our warmest
thanks for your readiness in assisting the poor of the holy Land.

We have the honour of saluting you with high consideration

The President of the Chedim & Amarcidim of the Israelite Congregations
in the Holy Land at Amsterdam.

N^o 326ⁿ Amsterdams 24^{te} Nisan 5599
Mr D. Barnett in Birmingham

Sir

We beg to acknowledge the receipt of your favour of 1st April with the
enclosed £ five, of which in conformity to your designation Five Pounds are to be remitted
to the Rev^d Rabbi Isaac Mayer of Jerusalem. You mention of another person claiming
the honour of your relationship; we think this to be Rabbi Wria Wallabricker of
Monnia actually residing at Jerusalem, to whom you have formerly bestowed some support
on your request, and of whom you saw formerly it was a false notion of having
expired at the Earthquake; in consequence it is to him we shall attribute the other £110.
if you agree with. According to your prescription the remaining £110 are to be re-
mitted to the Sephardim of Tiberias. We feel obliged to remark that under the name
of Sephardim are understood the Spanish & Portuguese Jews, and though charitable &
laudable it is to grant them assistance, we can't conceive, why you should prefer them;
We imagine that you designed the "reignit Hasidim" of Tiberias, to which already you
formerly afforded some support, and we therefore request you to inform us exactly
of your understanding. We should remit the money to the administrators of the intended
Congregation, who are to distribute it amongst their poor. In its time we should
not fail in transmitting to you the receipts of these donations & beg to express our
warmest thanks for your readiness in assisting the poor of the holy Land.

In expectation of your kind answer we beg to agree our high consideration
The President &c

N^o 327To, A. Samson Esq.
LondonAmsterdam 25th Nivosa 1899.

Dear Sir!

I duly rec^d. Your favour of 1st April and agree fully with You that it would have been Mr. Mallon's duty to spare you any trouble in the questionnaire and send you the plan. I am much obliged to You for having sent to the post the recommended letter of for the R^e. Levy, and for having posted my letter to Beyrouth, the postage of which I did not fail to note in your credit.

I have bought for Your acct. Lottery ticket N^o 2624 - which costs 67.000; the difference of your remitted ticket, deducted postage is 11600 which I have paid to the Holy Land's Cash, in Your name whereof please to receipt my thanks.

I am astonished at Your notice respecting Sir Massamontefiore; it appears as if certain people in London do not much know of each other. The Rev^d D. Meldola, who is Portuguese, seemed not know, where the great Portuguese Baronets is moving about? or does D^o Meldola live no more in intimacy with You? Mr. Henry Salomon wrote lately to my brother in Law Mr. Morris, that he had returned to London; the intelligence has been incorrect it appears. In all case Sir Moses's expediting furnish a new proof of the uncertainty of similar remittances to the Holy Land; we can furnish different notices. Our expedition of 24th September has been distributed at the Holy Land the 18th November (\$3450) and our later remittance of 1800 dollars, expedited from Amsterdam 8th November had arrived in Beyrouth before 28th December or we just now have ordered a new remittance of \$4150 (wherein 1/1 of your's) which probably have left Marseille these days. I dare say it is no little self satisfaction of mine but only complain our unfortunabe brethren in it who languish for support. We have erected a new extraordinary ~~support~~ collection called *proze oryz* or published a new Epistle on this subject exposing the extravagant distrust of our poor coreligionists, which, distributed shortly before the holy day, has already produced some result. I shall not fail to remit You occasionally one exemplar of it or to inform You of its production. Between our above mentioned remittances are about \$5100 sent to us for expedition by the Wilna Administration of the h. L. Answered about the supposed legation of Pinedo & entertained on the subject of the n. d. Aaron Seelig

N^o 328
N^o 329
N^o 330
N^o 331
N^o 332
N^o 333
N^o 334
N^o 335

O.
priere,
Service
augmenter
Il s'agit
fonds, pro
qui a été
Monsieur,
les Comm
les Subve
ferencé,
aboli; en
la gérance
Pal conse
qu'il ne
collecteur
de la pri
Braanson
petite co
hasfelce
Rhin, an
central a
compris
d'expens
rument, a
aient été
ces et les
guy & ch
Gété de l
il appit
synagoge
reccours

N^o 335

- N° 328 Herr Jmkann; D.F. Amst 27erri/Jan 5599
- N° 329 Hon Herr J. B. de Jonge Allice 02
- N° 330. Hon Herr E. Rosen Lwolle 28 e s'ijp
- N° 331 als verder S. P. Sipmann, avocat alhier 10 avrid Nijfz
- N° 332 D. W. Herr J. J. Ettinger Altona 28 Nijfz
Oppen Rabbij.
- N° 333 Hon Herr Heeren Gabbain Colelim t Bockholt 02
- N° 334 Herr L. M. Noij t Vreden 02

N° 335 " Amsterdam ca 30. Avrid 1839.
Monsieur S. P. Sipmann, avocat.
En ville
Monsieur!

O Veuillez nous permettre de venir vous importuner avec une prière, par l'accomplissement de laquelle vous rendriez un grand service à nos coreligionnaires infortunés de la Terre Sainte, et augmenteriez en beaucoup les obligations personnelles que nous vous devons déjà. Il s'agit de nous accorder votre concours pécuniaire, pour obtenir la restitution d'un fonds, prouvé d'affrander accordés aux pauvres Israélites de la Palestine & qui a été soustrait arbitrairement pour un usage différent. Il vous est connu Monsieur, qu'en notre qualité d'admonition général et mandataire en chef de toutes les Communautés Israélites en P. S., la perception, centrale et la surveillance de toutes les Subventions destinées à la P. S. nous est attribuée, et que par notre intervention, l'usage d'expédier des missionnaires - collecteurs de la P. S. ait été aboli; en compensation de quoi nous nous sommes chargés honorairement de la gérance des intérêts de ces malheureux aux pays Septentrionaux du globe. Par conséquent c'est de notre devoir à faire valoir leurs prétentions et à veiller qu'il ne leur soit pas injustement porté préjudice. Le dernier Missionnaire collecteur expédié de la P. S., le Rabbij, M. Bellintz de Saffet, lors de sa présence sur les lieux, avait commis Messieurs Leon Bloch et Jacob Braunschweig, propriétaires à Wintzenheim, Receveurs-généraux de la petite contribution religieuse, comme sous le nom de *Adonim*, Kofchasit Haspeler, faite annuellement à la P. S. du département français du Haut-Rhin, avec l'injonction de faire la remise de leurs perceptions au Comité central à Paris. En effet ils firent en 1835 une remise de francs 1250 y compris les frais 1350, mais depuis cette époque toute remise ultérieure a été suspendue. Par cette suspension, des rémises et ayant été instruit par la suite, de ce que les fonds appartenants aux pauvres Israélites de la P. S. avoient été employés arbitrairement, nous nous sommes vu obligés à destituer ces Messieurs de leurs fonctions, en nommant à leur place M. M. S. L. Schoener, quin & M. Manheimet, résidents à Colmar. L'affaire étoit restée là, quand l'été de l'année passée le Souffigac s'étant rendu personnellement sur les lieux il apprit que les fonds en question, avoient été affectés à la construction d'une Synagogue à Wintzenheim. Il demandait compte rendu de leur gestion aux receveurs destitués, qu'ils ne voulaient donner qu'en les déchargeant de

N° 335 Herr Jakob Moses kann i D.F. 30 Nijfz

Herrn David Wassermann

Erbinnehmer des seligen Leinwandgatters zu Wellerstein und Kunggen.
Wellerstein.

Bevollmächtigter Herr!

Dahinsetz ich mich, dass ich die Verwaltung und die Rechte
dieser Leinwandgatters Herrn Wolff Lippmann Hamburgers in Pfort
kann nicht mehr weiter bis jetzt nicht in Pfort setzen mit Pfort in
Zahlung zu Pfort, was es mich sehr angenehm, dass ich
Rechnung an 8^{ten} April bequemt zu werden, und mich zu Pfort
wird das selbige den 10^{ten} April in Pfort
das Geld wurde zu zahlen, welches bequemt
halten. So quier ich mich sehr zum großen
vom Leinwandgatter Herrn Wolff Lippmann Hamburgers in Pfort
in Wellerstein und den Kunggen zu bestätigen, und fallen wird
mit dem selbigen Leinwandgatter, auf den Pfort
mit dem selbigen Leinwandgatter, für, über fließig.

Was beinhalten wird, Pfort an Pfort, einige Leinwandgatter zum
an Pfort Leinwand zu bestätigen, und kann mich aber die
Pfort mich Leinwandgatter das selbige beinhalten
Gemeinde in Pfort abzugeben, was ich mich
Wolff Lippmann Hamburgers zum beinhalten, und kann mich
Pfort Hamburgers mit der Verwaltung, auf
Gemeinde mit Pfort zu beinhalten, und mich
zu den selbigen Pfort zu Pfort, folgende Plätze, von denen
nach kein Leinwandgatter, für, in Pfort, und die in Pfort
liegen sollen für mich zum beinhalten, von denen
mündlich Oettingen, Leinwandgatter, Leinwandgatter, Leinwandgatter,
Disbeck, Uhlfeld, Pfort, adelodorff, mählhaute, eub. a. d. Tauber, Selz-
berg i. d. Pfalz, Thal messing, Bruch bei Erlangen, Bückentach Rastlin-
döck, Wegscheid, vortheim bei Bamberg, Langen, Pfort bei Weipen,
Reckendorff bei Bamberg, Leinwandgatter bei Bamberg, Leinwandgatter
Altenstadt, Burgstadt, Redwitz & Ledwitz an der Böhmischen
Grenze. Was ich beinhalten es Pfort, zu bestimmen, ob eine
Leinwandgatter von Pfort zu Pfort, in in Pfort, falls die
Leinwandgatter, die Leinwandgatter Pfort zu beinhalten. In Pfort
Pfort zu beinhalten, falls von Pfort, und Pfort wird Pfort
zu Pfort. In Pfort de. &c.

N^o 337 Herr Jacob Kirchmann Amsterdam 1^{ten} April 5599
Bevollmächtigter Herr!

Das Leinwandgatter sollte sehr zu beinhalten, auf Pfort
nicht sollte zu Pfort, was es mich sehr
mit der selbigen Leinwandgatter, auf
abzugeben und Leinwandgatter, für, in Pfort, was ich mich
Leinwandgatter Herrn Kirchmann, hat mich
Leinwandgatter, die Leinwandgatter Pfort zu beinhalten. In Pfort
Leinwandgatter von 30 zu beinhalten. Was ich beinhalten es Pfort, zu
beinhalten, falls von Pfort, und Pfort wird Pfort
zu Pfort.

if... 5599
falten...
nicht...
Pfort...
N^o 338

N^o 338
Mey
Nous me
dont nous
de votre de
avait ex p
intérêts
lui y avat
ne venion
Depuis l
mon? me
ville de l
rendre ce
re penta e
à nos pre
et le comp
donne
moyens
même av
donné a
connaut
dont vous
compliss
céléste
vous ded
Sacros
du S
Seules
Pardonne
douloure
prodiat
le nouvel

26
Seront convaincus de la misère extrême de nos clients infortunés et que
leurs souffrances inouïes demandent un prompt secours.
Nous espérons donc que vous vous saisirez énergiquement de la gestion
des affaires des Contribuables en F. S. et que vous nous ferez bientôt parvenir
une précieuse adhésion de votre coopération. Quant à nous, nous sommes toujours prêts
à vous faciliter de tous moyens l'exécution de vos devoirs, prenez les instructions
dont nous vous avons dernièrement expédié des exemplaires.

Nous devons encore vous dire, que nous ne pouvons que nous féliciter de la gestion
de MM. les Receveurs-généraux de département de Bas-Rhin qui nous tiennent au courant
au fait des remises de fonds aux Receveurs centraux de la F. S. à Paris.
Ce qui nous étonne le plus, c'est la conduite de M. Minnich, qui avait
fait les offres les plus bienveillantes, au principe, et qui nous avait promis
de vouloir toujours nous fournir des renseignements réels, ce qui nous
a engagé de l'investir des fonctions honoraires de Secrétaire p. l. F. S. Nous ne
savons vraiment, comment nous expliquer son silence opiniâtre.
Espérant que vous voudrez, MM., nous faire parvenir par le retour du courrier
les explications demandées, nous avons l'honneur de vous renouveler l'assurance
de notre considération la plus parfaite.

N^o 339. " *Strasbourg 2^e Jan 5599*
Monsieur Moise Levy, Receveur p. l. F. S. à l'arrondissement de la ville de
Colmar

Monsieur!
M. honoré du 7 février d. nous avait fait naître les meilleures espérances, et ce n'est qu'avec peine
que nous voyons évanouir nos attentes, vu que nous n'avons pas eu l'honneur de
vos nouvelles ultérieures, de ce que nous n'aurions rien d'avantageux pour nos malheureux
contribuables en F. S. Vous auriez cependant dû en tout cas nous tenir au fait de vos opérations,
soit ce que M^r Marx Uron Hiltz s'étant conformé à nos prescriptions de rendre compte de sa gestion
ou qu'il s'y soit refusé, afin que nous ayons été à même d'aviser aux moyens les plus efficaces
à l'y contraindre. Veuillez donc, Monsieur, ne pas vous impatienter, nous faisons notre possible
pour vous faire reconnaître dans vos fonctions honoraires, et nous écrivons aujourd'hui éner-
giquement à MM. les Receveurs-généraux pour les engager à fortifier de leur inertie. Nous vous
invitons cependant à nous donner des renseignements courants de ce qui se passe chez vous
pour que nous puissions en temps nous prévaloir de nos attributions.

Vous aurez reçu une exemplaire de nos "Instructions", auxquelles vous voudrez vous
conformer.

Nous vous avons transmis dernièrement votre lettre récente, par laquelle vous avez vu
l'état de misère extrême de nos malheureux compères en F. S. et que leurs souffrances
réclament un prompt secours. Nous vous recommandons bien la cause de ces malheureux
persuadés de ce que vous ne ferez manque de zèle et d'activité pour leur être utile. —

En attendant de vos nouvelles honorées, nous avons l'honneur de vous renouveler
l'assurance de nos considérations très-distinguées.

N^o 340.
N^o 341
N^o 342.
N^o 343
N^o 344
N^o 345
toute respo-
sibles que
quelles avec
portrait de
pouvait le
incluses, et
faits de la
Franking
Le souss-
adressé au
du Haut
lui promette
et qu'il se
à tout
chargée de
instructions
le surplus
la liquidité
à seulement
du Haut-

N° 340. To A. Samson Esq. London Amst 2 Year 5599

N° 341 Herrn H. T. Carlbach i. Mannheim 8°

N° 342. Herrn Salomon Schwabacher i. Fürben 8°

N° 343. et Amst 17 April 1839
Herrn Dr. L. Philippson Wohlgebet,
Redaction der Allgemeinen Zeitung des Buchhandels

Kaufmannsamt zu Magdeburg

Es ist mir gefallend, wie Sie mich gütigst überfandte No. 115 Ihres Jahrbuchens
gütig, worin mir viel Annehmungen erlassen, ob die Herrschaftsbefreiung in dem
Jahre 6 von Familie Berlin für gaffend gefallend. Die in dem Landmanne
mir gütig in langsam Aufsätze einige Annehmungen Drückfasser, und in dem
im Colophon zu vermeiden, die in dem Landmanne gütig gefallend
zu stellen.

Cap. 179 Gulden 2 Zehn 23. Die Anfängung von 500 fl. muss sein von 500 fl
" " " " " 5 von unten: Capital 100 fl " " 100 fl
" 180 " " " 2 von oben " 100 fl " " " 100 fl
" " " " " 10 " " " 100 fl dem Capital " " 100 fl dem Capital

Es fürnertung in dem Landmanne in dem Landmanne, haben die in dem Landmanne
in dem Landmanne in dem Landmanne

N° 344 Herr Melchior von Fleve A. Heistermatt, Lussus 2 Year 5599
Leuwarden 8°

N° 345 Herr W. H. J. van Gelser te Leuwarden 8°

(suite de page 23)

toute responsabilité personnelle des créances sur la Synagoge & ne restant réprimé
sibles que pour la légitimité de la créance. Comme d'un côté les personnes indi-
quées avaient agi de bonne foi et sans intérêt personnel et que de l'autre il im-
portait de posséder quelque document constatant la créance, le soussigné a cru
pouvoir leur accorder leur demande, ensuite de quoi les comptes, dont copies ci-
incluses, lui furent rendus, dont il s'ensuit, que les emprunts suivants ont été
faits de la Caisse de la T. S. pour la construction d'une Synagoge à Wintzenheim,
Savois: le 29 Juillet 1829 francs 1814.

Le soussigné s'étant
adressé au consistoire
du Haut Rhin, qui
lui promettait son
appui

id: " " " 890.00
fin même année " 263.70
Ensemble francs - 2967.70

interférence, mais
ce consistoire com-
vint plus tard, que
le pouvoir s'y décidait
ne lui revenait pas

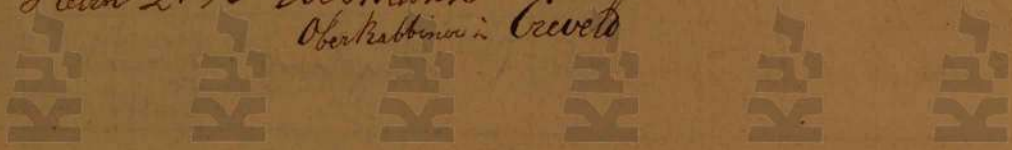
et qu'il s'en rapporterait au Consistoire central à Paris. Le consistoire central
à son tour s'est déclaré incompétent en cette matière, vu que la commission
chargée de la construction de la Synagoge à Wintzenheim, avait préalablement ses
instructions, et qu'il existait une décision ministérielle du 7 Juillet 1829, que
le surplus provenant de la Caisse de la communauté pouvait être employé pour
la liquidation de cette dette. Néanmoins depuis 1829 on a compté de f. 300
à seulement été acquitté à M. M. les Receveurs actuels du département
du Haut-Rhin, de manière que la Caisse de la T. S. reste créancière d'une

somme de francs 1667. 70⁰ de capital à la Synagogue de Wintzenheim, sous
 faire présentement à des rentes. Nous croyons, que le droit est évidemment
 de notre côté, et que si cette affaire étoit traduite devant les tribunaux, justice
 nous seroit faite; mais nous désirions éviter le blâme, qu'une publicité jet-
 teroit sur la communauté de Wintzenheim, qui refuse la restitution d'argent
 des pauvres, qu'ils avoient soustrait pour la construction de leur Synagogue.
 Nous souhaitons donc terminer cette affaire à l'amiable, et nous venons
 vous demander votre assistance, monsieur, pour la représenter à notre célèbre
 concitoyennin et jurisconsulte, monsieur Cremier, avocat à Paris, lequel
 à ce que nous espérons, ne voudra pas refuser son appui. Si l'agie de
 faire rendre justice aux malheureux. Et moins encore si l'affaire est appa-
 quée par une recommandation, aussi influente, que la nôtre; comme membre
 du Consistoire central M^r Cremier, seroit le plus à même d'y porter remède.
 Votre discernement à dédier vos services aux pauvres qui l'invoquent, nous
 donne la conviction, de ce que nous ne nous résisterons pas la demande que
 nous prenons la liberté de vous adresser au nom de nos malheureux con-
 citoyens en Terre Sainte, et nous vous prions, Monsieur, d'agréer
 l'assurance de notre considération, la plus distinguée.
 Le Président des Tokidim & Amarcalin, de toutes les Communautés
 Israélites en Terre Sainte, résidant à Amsterdam.

N^o 346

N^o 347 Herr G. H. Harff in Dülken Amtly 4 Jans 1799

N^o 348 Herr L. S. Wilmann
 Oberkabbinin in Creveld



יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי יד בן צבי

N^o 349
 Nous avons
 avisé de ce q
 nouvel envoi
 des Rabbins
 ultérieure de
 lettre du 28
 les quittances
 manquants
 La distrib

P. S.

Des 150 qui
 signées
 à ajouter

Nous avons
 de ny envoi
 comment nous
 des autres le
 lions & nous
 nos 12, 13

recevoir on
 ayez déjà
 Nous nous
 la distrib
 de temps
 ayez, M

- N^o 350
- N^o 351
- N^o 352
- N^o 353



N^o 349. " P
 Hon^r Pietro Laurella, Vice Consul des Pays Bas
 Amst^d 18 Avril 1839

Bejroutth

Nous avons l'honneur de vous écrire dernièrement le 23 Mars N^o 295 et de vous aviser de ce que nous vous avons fait adrester par M^r. Rouz de Tr. off^e à Marseille un nouvel envoi de \$4150, dont la distribution de \$1000 doit se faire contre quittances signées des Rabbins désignés dans une liste, dont la copie ci-à-pied, en nous réservant la disposition ultérieure de 150. Nous sommes étonnés de n'avoir reçu aucunes de vos nouvelles depuis votre lettre du 28 Decbre 82 & nous vous nous réitérons notre prière de nous faire toujours remettre les quittances de nos envois le plus tôt possible, nous attendons donc les Nos 12, 13 & 14 manquants à l'envoi de \$3400, ainsi que les quittances des \$3450 & 1800. La distribution des \$1000 sera donc faite contre quittances signées des Rabbins
 Voyez la liste page 18.

Le 23 Avril 1839.

J. L.

Des 150 qui restent à n^r disposition vous voudrez payer contre quittances signées des Rabbins
 à ajouter au N^o 6. au R. Israël Ascanasi à Jérusalem encore \$69. —
 " 9. Saïd Halévi &c. &c. à Tibérias " " 7. —
 " 12. Joseph Schwartz à Jérusalem " " 13. —
 \$89 —
 restent encore à n^r disposition 61. —
 \$150

Nous avons reçu par l'intermède de M^r. le C^{te} g^l M. de Pissotto à Alep les quittances de n^r envoi de 3450 \$ à l'exception des Nos 12, 18, 19, 20 & 21 Quant au N^o 12, nous savons comment nous expliquer le manque, mais nous ne savons pas trouver le motif du retard des autres 14 Nos, qui étaient tous à des particuliers. nous en attendons donc vos explications & nous espérons que vous nous pourrez bientôt les remettre ensemble avec les Nos 12, 13 & 14 manquants à l'envoi de \$3400. Jusq^u nous nous éti^{es} étonnés à ne recevoir encore aucunes quittances de n^r envoi de \$1800 quoique vous vous en ayez déjà annoncé l'arrivée à Bejroutth par votre lettre honorée du 28 Decbre 82. Nous nous flattons cependant de ce que vous en ayez fait promptement opérer la distribution & que les quittances en règle ne nous parviennent sans peu de temps.
 Agrées, Mons^r le C^{te} g^l, l'assurance réitérée de notre considération très-parfaite

- " N^o 350 Monsieur R. T. Alphonandari à Bejroutth Amsterd^m, 3^e par 5599
- " N^o 351 Au Rabbi Israël Ascanasi à Jérusalem Amst^d 7^e par
- " N^o 352 To A. Samson Esq^r à London Amst^d 9^e par
- " N^o 353 To D. Barnett, Birmingham d^e

" N° 354 Herrn Gabbain in Fulda Amt. 9 Jyar 5599

" N° 355 Herrn Abm. Reiff & Leeb in Kurzbürg d°

" N° 356 " Herrn Heere J. J. Frankfurt in Leventer Amt. 10 Jyar 5599

" N° 357 Herrn Heere E. J. Rosen in Zwolle Amt. 10 Jyar

N° 358

Ex. Annotatum den 10^{ten} Jyar 5599

Madame Theresen Levy Jacobson Wittwe, Waffengaben
Hanau

Ihren sehr geehrte Zuschrift vom 17^{ten} April nebst den vorliegenden N° 30 zur Unter-
stützung unserer Verbandsbrüder im heiligen Lande von Herrn Johann Dreyer
Moritz Löwenthal und Ladeburg haben wir demselben entgegengenommen und sind
Ihnen für die Unterstützung von dem Besitze der hiesigen einmüthig verbundenen, mit
Wohlgefallen die darselben nicht nur schon irgend Mittelthätigkeit zugesendet, sondern
sich auch bei andern für dergleichen unternehmen Anliegend erfolgt die 24^{te}
Märzmonatliche Q. mittheilung

Wir waren durch die mühseligen dringenden Besultnisse unserer unglücklichen
Veränder im heiligen Lande in der thätigen Hülfsleistung versetzt, auch
Verbandesbrüderliche Verbindungen zum Lande zu unterstützen, die von
Herrn 1813 - 1814 - 1815 in der Hoff. Zeit. Dergleichen sind nicht wenige
Hülfsleistung eingeleitet haben, so glaubten wir demnach nicht ohne gegründeten
Trost das Werk der Wohlthätigkeit aufgeben zu müssen, zum so mehr, als
solche Personen, die nicht nur eigenen Antheil an der Wohlthätigkeit besitzen, auch
in Verbindung mit uns stehen und zu beitragen sich zu verstehen.
Wir hoffen Ihnen durch ein Exemplar unserer jüngsten Bandeschrift in dieser
Richtung über die Zeitpunkte zu senden, und hoffen, daß Sie darsin eingeleitet sind
" glückseligste die Veranlassung zu geben, den Hülfsleistungen auch künftig Ihren
Beistand ungeduldig zu wollen.

Wir haben die Ihre, Madame und Ihren voll Dankbarkeit zu empfangen.
Der Präsident des P. Kidin etc.

Wir werden mich so fort setzen. Ihnen Herrn Dreyer Moritz Löwenthal in
Ladeburg ein Exemplar der neuesten Bandeschrift zugesendet, wir bitten Sie
jedoch, sich unbedinglich bemühen zu müssen, sich demselben zuwendend, von
Hülfsleistung zu erhalten, daß wir, keine seine Unterstützungsworte für die
Vermehrung des heiligen Landes anzunehmen haben, schon wieder eine solche
müssen. Wir übersehen das Bandeschrift darselbst, weil die Zeit dessen
Zurückkunft nicht hinreicht, und anzusehen dessen Berücksichtigung bei künftigen
Verhandlungen Gelegenheit. Damit die Sache nicht in gutem Andenken
bleibe. Billigste sind so wohl Sie, Madame als die Herrn Dreyer
Ladeburg in dem Thron gesetzt, durch Mittelthätigkeit der Hülfsleistung bei Ihnen

Freunde

" N° 359

" N° 360

" N° 361

" N° 362

" N° 363

" N° 364

" N° 365

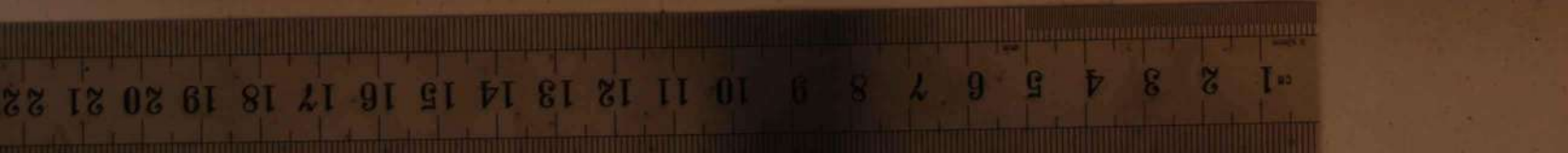
" N° 366

" " 367

" N° 368

Freunde

Wir sind
zu erwarten
mit Vorliebe
auf das
hiesige als
Herrn
Ihnen zu
angehen zu
Ihre Hülfsleistung
Einführung;
guten. Wir
wünschen
Ihre Thätigkeit
zu empfangen
Es ist
die wir
sollten
wünschen
Langes
Ihre Thätigkeit
zu empfangen
werden.
Ihre Thätigkeit
Ihre Thätigkeit
5 Jyar
wünschen
Ihre Thätigkeit
Ihre Thätigkeit
Ihre Thätigkeit



32
N° 369 Herrn Jonas Chan i Bonn

Amsterdam 17 Apr 1839

N° 370 Herrn L. Wallack Metz i Cassel

Amst. 8°

N° 371 Herrn Wolf Lehmann Hamburg i Furt

Amst. 8°

N° 372 Herrn H. Nechster Kettiner zu Schwabach

Amst. 18 Apr

N° 373 Herrn Ja^e Moses Kamm i Frankfurt

8°

N° 374
Messieurs de Rothschild Freres
Paris

Amsterdam, le 23 Mai 1839

Messieurs!

Nous avons reçu en bon temps les lettres, que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 27 Mars & 3 Avril d. Sivant lesquelles nous avons reconnu & compté honore du montant des \$ 2800 dont vous avez bien voulu Saigner l'achat et l'expédition à Marseille pour 7/8 Savons de fr. 15,148 - 2/8 fr. pour 2800 Colonnades de " 56,90. - frais d'emballage & d'affranchissement

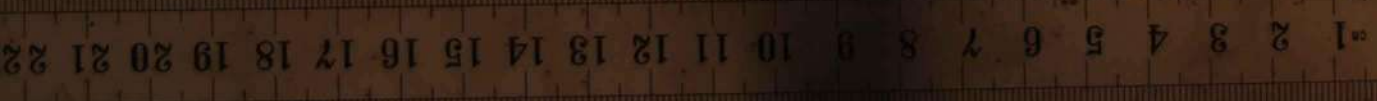
Ensemble fr 15,204,90 Valued le 27 Mars.

Nous venons de recevoir l'avis de Messrs Roux de Fréjus et de Marseille de l'expédition à Beyrouth des \$ 4150. et leur frais d'expédition à la somme de \$ 250.65 desquels nous voudrions bien reconnaître ces Messrs à la charge de M^{re} Comptable. Nous vous prions donc Messieurs de vouloir bien nous faire parvenir le Comptable de cette \$ 1350, dont vous avez bien voulu nous charger de nous faire Saigner l'achat, afin que nous soyons à même d'y conformer nos écritures. Nous vous remercions, Messieurs, nos remerciements bien vifs de vos services et de votre zèle à nos clients infortunés de la Terre Ste. Nous avons l'honneur de vous remettre ci-jointe fr 3000. fr. 26 Juillet Sur M^{re} M. Maître Stouffert & Mallet. Cont^e S. Halphus

Ensemble fr 3124,90. In Paris, et nous vous prions, Messieurs de vouloir bien en faire Saigner la rente aux intéressés pour nous en reconnaître.

Nous suivons avec le plus vif intérêt les nouvelles Continues aux affaires Publiques sur le sujet du voyage en Italie de Rome. Votre Baron James de Rothschild, que nous félicitons avec empressement des succès obtenus par son intermédiaire en faveur des Privilèges établis sur l'état du Pape. Nous espérons que l'état de la santé ne soit plus satisfaisant, et nous vous prions de vouloir bien nous tranquilliser à ce sujet. Veuillez bien acheminer à l'occasion la lettre ci-jointe pour Messrs Roux de Fréjus et de Marseille, et nous en avons la plus haute opinion. S'agissant de Messrs, l'assurance renouvelée de notre considération la plus distinguée. Le Président 8°

N° 375
N° 376
N° 377
N° 378
N° 379
N° 380
N° 381
N° 382
N° 383
N° 384



Amsterdam le 3 Mai 1839

N^o 375
Messrs Roux de Trarignat & Co
Marraille

Nous avons eu le honneur de recevoir en son temps l'lettre du 23 du mois
passé, et nous en avons remarqué avec plaisir l'expédition à Beyrouth par
le Navire le Sifre Cap: Bisie du \$4150 que Messrs de Rothschild frères à Paris
nous avaient remis pour le, en vous assurant la réception du Comptes
de la police d'assurance.

Cela n'empêchant à vos ordres nous avons établi l'objet de frais inférieurs
que nous porterons au débit du Compte de Messrs de Rothschild frères à Paris
nous avons remarqué que vous ne nous calculez aucune Commission de Banque; nous
vous exprimons donc, Messieurs, notre plus vive reconnaissance, des services désintéressés
que vous rendez aux pauvres, aux quels ces fonds sont destinés comme secours.

Permettez nous cependant de vous faire part d'une petite observation, que nous
refaisons que pour maintenir la Parité de vos Comptes. Vous nous comptez
toujours un petit exempté de 5% du montant de la prime d'assurance, que dans
votre dernier compte vous omettez. Nous pensant que cette petite bagatelle a
été omise par oubli, et si c'était veuille en réduire le montant en lui tant
Messrs de Rothschild frères pour nous le payer en Compte.

Ayez Messieurs l'assurance renouvelée de notre Considération la plus
distinguée. Le Président etc.

N^o 376. Herrs Gabaim Cololim zu Warschau 19 Febr 1839

N^o 377 Herrs Lac. Eger Oberkammer zu Altsch 2^e

N^o 378. Herrs Joseph Humann i Goch Amst 21 Febr 1839

N^o 379. Herrs Jehiel Cohen i Cleve Amst 22 2^e 1839

N^o 380 Messrs le Consul general de de Dochaourin Alexandrie 6 Mai 39
2^e version 471 folio 35 22 2^e

N^o 381 Gabaim Cololim Hagim Nachman Sarnis in Wilna 22 J. 39.
ont peepicard, ungerlotm. Briefen von Jerusalem aus 19 6^e

N^o 382 (n. gen.) B. Dasmus Gabbai Colal c.s. Lassaroven 2^e

N^o 383 " Oppur Rebbyn te Cresfeld 2^e

N^o 384 " Monsieur Petrus Lamelle vice Consul de Pays Bas à Beyrouth
Monsieur le vice Consul!
et Amsterdam, ce 7 Mai 1839

Nous avons le honneur de vous reposer à votre lettre du 18 Avril 1839, depuis nous avons
reçu l'avis de Messieurs Roux de Trarignat & Co à Marraille de ce que les \$4150 nous ont
été transmis pour votre compte par le navire le Sifre Cap: Bisie, et nous espérons
qu'elles ne vous soient heureusement arrivées. Nous vous avons ajouté en double
la liste de distribution de \$4000 en N^o 20 et votre lettre du 18 Avril vous avait
la disposition d'autres \$89 de manière que \$61 restaient à distribuer. Nous disposons
donc aujourd'hui de ce solde, et vous voudrez donc augmenter la liste des \$4000 avec
qu'il suit, savoir et ajoutés au N^o 26 etc

- Rabbin Jacob Acanan \$ 69
- " 9 " Saul Kaleri " 7
- " 12 " Joseph Scharytz " 13

conforme à votre disposition du 18 Avril : : : \$ 89

encore et ajoutés au N ^o 11 des Lettres L. Bergmann #3
de manière que nous
avons maintenant disposé
de la somme totale de
#4150, dont nous espérons,
que la distribution se
fera promptement et conformément à nos prescriptions.

Pour faciliter aux indiens
des Hollandais le recouvrement
des contributions que
nous leur destinons par
votre entremise, et ayant

après que le Dircoteur du Convent Catholique à Jérusalem, peut faire usage de fonds à
Beyrouth, nous vous prions, Monsieur le Consul, de vouloir bien écrire à cet ex-célébré,
que, qu'il peut de bonne foi leur payer à Jérusalem le montant de nos réquisitions,
pour chacun d'eux contre leurs quittances, et déduction faite de la provision
due à nous et à Mont. e Alphandari. et Meistoutefais nous vous prions, de vouloir
bien soigner à ce que l'argent leur parvienne toujours sans aucun délai.
Nous avons l'honneur, Monsieur le Consul, de vous remercier l'assurance de notes
considérables distinguées.

N^o 385

Amsterdam le 23 Jan 1799

Monsieur le Chevalier Nour el Picotte Consul-Général de Sardaigne
à Beyrouth

Monsieur le Consul-Général

Nous avons l'honneur de vous remercier de la lettre, qui nous vous avons adressée le
24 Mars d., par laquelle nous avons la satisfaction de voir Communiqué les Conspicues biens
veillantes que nous avons été à même d'obtenir de la part du Gouvernement de Beyrouth
en faveur des Sujets Néerlandais Résidents en Syrie, qui avaient été privés des documents
constatant leur nationalité lors de quelque accident fâcheux.

Depuis lors nous avons été favorisés par l'honneur de 27 Février d., par la
quelle nous nous remettres les quittances de notre croisi de #3450. à l'exception
des N^{os} 12, 13, 19, 20 & 21, & nous remarquons, que les quittances manquantes
de Croisi de #3400. savoir les N^{os} 12, 13 & 14 ne nous soient pas encore parvenues.

Nous nous faisons part aussi, Monsieur le Consul Général, de ce que Monsieur
Pietro Laurella nous avait avisé l'honneur à Beyrouth des #1800. par Capt. Portal,
et qu'il en espérait la distribution. Dans la lettre du 28 Décembre passé,
M. Laurella nous avait déjà instruit de l'arrivée de #1800, et nous espérons donc
que la distribution en sera long-temps achevée, et que vous soyez bientôt à
même de nous faire remettre toutes les quittances manquantes de nos divers Crois.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Consul Général de vous avoir vu
que nous avons fait expédier par Messrs Roux de Trévintez à Marseille
une somme de #4150. à l'honneur de Monsieur le Vice Consul Pietro Laurella à
Beyrouth, pour qu'il en soigne la distribution conformément à une lettre
de lui à Beyrouth. Ces #4150 ont été embarqués à bord du Navire
le Tige Capt. Bispi. Veuillez bien Monsieur le Consul Général, avec votre
bonté accoutumée, veiller à ce que cette somme soit donnée à nos dispositions.

Après Monsieur le Consul Général, l'assurance renouvelée de
notre considération la plus distinguée.

Le Président des Consuls & Marchands des Communautés

habités en Terre Sainte résidant à Amsterdam.

Veuillez bien prier l'expéditeur de la lettre ci-jointe de
M^r Lazare Halberstadt à Jérusalem avec le plus de promptitude
possible.

N^o 381

N^o 390

pour
gammes
y gatt
Andrius
Bey
Ba, wi
wimsh
es mitz
insere
Hervan
Lafon
empêch
argente

N^o 386

N^o 387

N^o 388

N^o 389

N^o 391

N^o 392



à nous
notre le
de nous
que nous
plais
la fête
à laque
et nous
n'est u
de même
des mo
la, qu'
il arriv
que la
que col

N^o 381. Herrn Gebhard Colless in Weina

Amt 22 Jun 1839

Amt 23 Jun 1839

N^o 390

Jeune d. M. Kulp, 1832 / Lybman - fangt Commis des feiliger Landes
Zaltes in f. 100. Frankfurt a/M.

Briefliches Freund!

Zu meinem großen Leidwesen habe ich mich seit gewissem Zeit von
Ihrer werthen ~~hoffnung~~ Hoffnungen, worin ich folgendermassen die bestigen
gemeinsamgelagerten Ihrer Thätigkeit so sehr in hutzumiss misse dass Sie den
Ihr gestifteten Brief mit gewissem fieser vorzuziehen im Stande sind. Ich
bedauere Ihre Aufsicht über unser jüngstes Vordringen und die missbräuchliche Verwendung
des Briefes nicht zu kennen und bitte Sie mir selbige gefälligst baldmöglichst mitzutheilen.
Da, wie ich vermuthen muss, Ihre Zeit zu sehr ausgefüllt ist, um sich so, wie Sie es
wünschten, für diese neue Sammlung unterziehen zu können, so glaube ich, dass
es nützlich seyn dürfte, den bedeutendsten mitglieder der dortigen Gemeinde exemplar
unseres Sendschreibens zu zuschicken. Wir haben deshalb adressirte Couverts dardelben, an
Herrn J. M. Kann zugesandt, um Sie, wenn Sie damit einverstanden sind, abgeben zu
lassen. In der Hoffnung, bald mit Ihrer, gekehrten nachricht, versehen zu werden,
empfehle ich mich Ihnen, mit ausgedehnter hochachtung, und unveränderlicher freundschaft
ergebenst.

N^o 386. Herrn Philipp Cohn in FF^m

Amt 3^o

N^o 387. Monsieur R. J. Alpkandari Beyrouth

Amt 3^o

N^o 388. L. J. Goldschmidt in Jerusalem

3^o

N^o 389. Herr Jacob Ascenasi & Isaac Burdacki in Jerusalem

3^o

N^o 391. Herrn J. Mann in FF^m

3^o

N^o 392. Herr Haim Abraham Gagin in Jerusalem

3^o

(Voyez N^o 380) Monsieur de Saurin et Alexandre, Amsterdam, le 6 Mai 1839
page 33. Monsieur le Consul-Général.

Nous avons eu l'honneur de vous écrire dernièrement le 12 Mars sous le N^o 271 et
notre lettre s'est croisée avec l'office que vous avez bien voulu nous faire l'honneur
de nous adresser en date du 23 Février N^o 546 laquelle nous sert de preuve de ce
que nous n'avions pas perdu vos bonnes grâces. Nous en apprenons avec bien de
plaisir, que vous avez bien voulu vous saisir de la demande des Israélites de
Sappet & de Tibérius au sujet de la suppression du Akker, contribution foncière
à laquelle Abdallah Pacha avait soumis leurs maisons dans ledites villes,
et nous avons tout lieu d'espérer, Monsieur le Consul-Général, que cette question
n'ait une solution satisfaisante, grâce à votre intercession influente. C'est
de même à grande satisfaction que nous avons remarqué par votre office honoraire
sus mentionnée, que Monsieur Lapi votre référendaire en Syrie, vous ait rappor-
té, qu'ayant poussé vivement l'affaire des Israélites de Sappet pillés en 1834
il avait obtenu la rentrée de quelque fonds des deniers à compte ainsi
que la promesse d'un prochain versement de 5 à 6 cents bourses, attendant
que cette négociation soit définitivement terminée nos derniers correspon-

dances de la Palestine d'une date postérieure à celle de votre office honorée
 ne nous accusant rien, d'un pareil résultat, mais elles nous confirment dans notre
 haute idée sur M^{rs} Lapi en nous communiquant, qu'il ne fatigué point à dé-
 ployer toute activité et tout zèle possibles pour accélérer la marche des négo-
 ciations; nous nous livrons donc à l'espérance consolante de ce que cette affaire
 de liquidation finira, d'autant plus que les ressources du gouvernement Egyptien
 se sont beaucoup augmentées aux derniers temps. La haute considération
 que la conduite sage et honorable dans cette affaire de M^{rs} Lapi nous a
 provoquée nous fait nous féliciter de ce qu'elle ait été confiée à des hommes
 aussi habiles. Nous avons eu l'honneur, de vous communiquer, en quelle sorte
 l'agent de Russie à Jaffe a voulu s'y mêler et que nous avions adressé
 des réclames à M^{rs} le Comte de Medem pour que ce fonctionnaire en
 route se retire. Veuillez bien, M^{rs} le Consul Général, appuyer notre demande
 par votre protestation plus influente. Il paraît en outre que M^{rs} l'agent
 de Russie à Jaffe ne sâche point mettre de frein à ces passions, prendre la
 manière inconsidérée d'agir dans l'affaire du vénérable Rabbis Israël
 ascanasi contre Salomon Marsot. M^{rs} le Comte Medem a bien voulu nous
 faire part de ce qu'il ait donné les ordres les plus positifs à l'agence Impériale
 de Jaffe, de ne reconnaître comme Bekiel que le Rabbis Israël et de
 réduire à l'inertie son antagoniste. M^{rs} l'agent de Russie, prévenu
 en faveur de Salomon Marsot par des moyens vils, que nous n'ignorons pas
 s'est dérogé de ces instructions et feignant d'ignorer que le Sei-dicant Bekiel
 Salomon et le nommé Salomon Marsot fut une et la même personne, il avait
 écrit à ce Salomon comme Bekiel de comparaitre à Jaffe, lui-même
 accompagné du Rabbis Israël et de Salomon Marsot, afin de les réconcil-
 lier. Enfin M^{rs} l'agent de Russie met tout en œuvre pour maintenant
 son profit et nous ne doutons pas de ce que ses rapports ne soient pas
 favorables au digne Rabbis Israël. C'est à regret, M^{rs} le Consul Général
 que nous vous communiquons de pareilles nouvelles sur les actions d'un
 employé public, mais nous désirions offrir la mauvaise impertinence
 que les rapports de M^{rs} l'agent de Jaffe pourraient faire sur le Comte
 le Comte Medem, et comme vous connaissez les mérites du Rabbis Israël
 nous vous prions, M^{rs} le Consul Général, de vouloir bien, en traitement
 M^{rs} le Consul Général de Russie, si vous jugez que cela puisse se faire
 sans inconvénient, et l'engagez à avoir aux mesures nécessaires pour
 déjouer l'intrigue. Vous déciderez dans votre sagesse, de quelle manière
 cela puisse le mieux se faire, mais nous devons vous faire remarquer, que
 des ordres seulement n'y suffiraient point, car que nous savons par
 expérience, quelle suite M^{rs} l'agent de Russie à Jaffe y donne et qu'il
 sâche les interprètes de manière à les rendre favorables à l'exécution de
 ses projets. Soyez bien persuadé, M^{rs} le Consul Général, de ce que
 votre condescendance généreuse à nous soutenir dans notre administration
 pénible, ne nous ait imposé de hautes obligations envers vous et que votre
 reconnaissance éternelle ne vous ait été long-temps acquise. Nous ne désirons
 que pouvoir vous en fournir la preuve.
 agréer M^{rs} le Consul Général l'assurance renouvelée de notre considération
 très distinguée et de notre dévouement le plus-parfait.

N° 393

Nous
 vous prie
 jours de m
 n'y en es
 était le p
 de deux h
 pas de m
 de comme
 famille
 serait l
 nous p
 nous vo
 Agaly
 très dis
 Commu

N° 394

N° 395

N° 396

N° 397

N° 398

N° 399

N° 400

N° 401

N° 402

N° 403

N° 404

N° 405

N° 406

N° 407

N° 408

N° 409

N° 410

Amsterdam ce 9 Mai 1839.

N° 393

Messieurs Roy de Traissinat & Co à Marseille
Messieurs!

Nous avons l'honneur de vous référer à notre lettre du 3 coust, et nous venons vous prier pour la présente de vouloir bien nous faire communiquer, à quels jours de mois le départ des paquebots à vapeur pour la Syrie est fixé, s'il en existe, par lesquels on pourrait faire le passage à Beyrouth et quel était le prix de passage jusqu'à Beyrouth au second Cabinet pour une famille de deux hommes, deux femmes et un jeune homme de 13 ans, nourriture pas demandée. Veuillez aussi nous faire part, s'il y a un bon bâtiment de commerce en partance pour ce dit port, au mois de Juin, auquel cette famille pourait trouver passage, à quel est le port est fixé et quel serait le prix au demi-mot. Vous nous obligeriez bien, Messieurs, de nous faisant bientôt parvenir des renseignements exacts à ce sujet et nous vous prions d'excuser le dérangement.

Agitez, Messieurs, l'assurance renouvelée de notre considération très distinguée.
Le Président des Pékidiens & Amascalins des Communes Israélites de la Terre Sainte, résidant à Amsterdam.

N° 394 Herrn Dr. Arn. Lohr zu Frankfurt
Amst 24 Jan 1839

N° 395 Herrn Parnassius der Israhel. Gemeinde zu Hamburg
Amst 23 Jan 1839

N° 396 Herrn Joseph Galizim zu Wabren
Amst 26 Jan 1839

N° 397 Herrn J. Ehlinger Oberkammerer zu Altona
do

N° 398 To Rev. Dr. Herschel Chik-Ratti London
Amst 29 Jan

N° 399 Manhigim te Oud-Beypeland
do

N° 400 Den Heere J. van Cappel te Oud-Beypeland
do

N° 401. Zu volz. Bladzijde Anna J. Morer te Bortyn 1 Swan 1839

N° 402 Den Heere A. van Gelder te Schoonhoven
do

N° 403 Den Heere J. van Lier te Utrecht 20 do 40 do

N° 404 Den Heere J. J. de Kees te Haarlem 20 do

N° 405 Den Heere P. B. Busniet te Leeuwarden
do

N° 406 Herrn Joseph Heimann zu Goch 30 do

N° 407 Herrn Moses Flamm Josephson zu Goch
do

N° 408 Herrn Moses Samuel zu Goch
do

N° 409 Herrn David Joseph zu Goch
do

N° 410 Herrn Naphtali Salomon zu Goch
do

Herrn Is. Allons beglaubigten der Insee. Gemeinde
Berlin

In erwiderung Ihres geachteten Schreibens vom 19 April hätten wir auf Ihre
Thun vom Vorstand der dortigen Israel. Gemeinde ertheilte Auftrag Ihnen im
direct auf einer, darinnen enthaltenen anmaßenden, ausdrücklichen, antwort
de Ihnen mit. Frey und recht antworten können, wäre ein jeder an
montet nicht des persönlichen gefühlens des unterzeichneten, entgegen
also nur diese Rücksicht, keineswegs aber die gefühle eines Schwache
oder eines unrichts, möge man es beschreiben, wenn wir uns die Auswe
weisung des vom Vorstand der dortigen Gemeinde uns aufgebürdeten Anschul
digung, enthalten und uns darauf beschränken, die Rechtmäßigkeit
und Legalität unserer verfahrensweise zu contestiren. Selbst hat es uns
verwundern müssen, daß der Vorstand der dortigen Gemeinde erst in Folge
des in Nr 45 der allgem. Zeitung enthaltenen erklärung, es ist gut besonde
hat, gegen die verwandlung des 100 fl für die armen der Keiliez Landes
einschprache zu erheben, da man unser Schreiben vom 6 Decbr 1596
worinn wir uns sowohl hienüber als über die beabichtigte veröffent
lichung des Sachverhältnisses fast buchstäblich gleichlautend erklärten,
durch keine antwort beachtet. Wir bedauern auch, den wunsche des
dortigen gem. Vorstandes, diese 100 fl zugunsten des verunglückten von
Saffet & Siberias zu verrechnen, nicht entsprochen zu können, da
wie wir wiederholt erklärten, dem Vorstande keine eigenmächtige
verfügung über gelder zückommt, die bereits eigenthu, sammttoll
armen der h. l. waren. Es vertritt Dies von selbst, daß wir ein
Zuwendung vom geldern nur zu dem Zwecke bewenden dürfen, und
weder, zu welchen Sie des einwandes bestimmt, müßte aber die
wiederholte behauptung aufstellen, daß wir im vorliegenden Falle
nach Recht und pflicht, sowohl nach jüdische als allgemeine
Rechtgrundsätzen gehandelt haben. Der Vorstand der dortigen Gemeinde
Leigte uns an, er habe die uns für S. v. T. überreichte 100 fl vom be
Zurückgehaltenen Capitale liquid gemacht, welches, wie Ihon gesagt, den
gesamten armen der h. l. als eigenthu, anbehöre und worüber der dort
gem. Vorstand keine anderweitige verfügung Zustand. Als general be
vollmächtigter und vertreter derselben, stand uns also nur nicht, das Recht,
Sondern es lag uns die pflicht ob, ihre interesse derselben wahrzunehmen
und, da wir bereits früher die Legalität der Zurückhaltung des
capitals contestirt hatten, bedienet, wir uns dieses 100 fl zugunsten
des Sammls armen in h. l. nach der uns Laßende Rechte de reverendi
cations. In die angelegenheits fremder Gemeinde, machen wir durchaus
auf keine einmischung anspruch, als in so weit denselben mit

ausere, a
mit die Ju
vertrages.
ist: gem:
tiner kwell
Israelitische
abreiter
paissol
undere
nes nicht
Allerdings
nefügler
tung die
in die Ju
griffen.
Halt
Scheidung
unterstell
wenn d
beric
möge
dung m
nicht,
hienmit
nimm
vorentha
lichtkeit
entscheid
der
geachtet
des Jf
Jf von

unserer administrativen Obsequenheit, in Berücksichtigung tretend, und wir haben, nur die Interessen der armen Israeliten in heiliges Land bei denselben zu vertreten. Das dies allerdings unsere Sache ist wird der Vorstand des dort. iss: gem: einleuchtend, und wir füge hinzu das wir in unserer administrativen Verwaltung nicht nur von Seiten fast aller in unserem Lager begriffener israelitischer Gemeinden anerkannt worden sind, sondern das uns auch abseiten der Holland: Regierung und von der Repräsentation anderer europ. päpstlich großmächte diese Anerkennung nicht verweigert wurde, so das unsere Vollmächte für gewisse erklärt wurden, um ein in Bordeaux verfallenes nicht unbedeutendes Legat erheben zu können.

Allerdings erhebe wir Einsprache gegen die vom Vorstand des dort. gem: verfügte aufhebung der case für's heil: Land und gegen die Zurückhaltung des, deshalb vorgefundener capitale, allein dies waren Punkte die in die Interessen der armen h. l. also auch in unsere Administration eingriffen. Wir haben daher keineswegs unsere Sphäre überschritten. Hält es der Vorstand des dort. gem: für angemessen, diesen Streit der Entscheidung eines unbetheiligten israelitischer Gerichtshof (es war zu unterstellen, so sind wir bereit diese Entscheidung uns zu unterwerfen, wenn der Vorstand des dort. iss: gem: gleichfalls sich hierzu bereit erklären wird. Reprendend hat uns der ausdrück erschienen mögen, der Vorstand des dort. iss: gem: würde einstweilen jbz verbinden mit uns als aufgehoben betrachten, denn wirklich, wir wissen nicht, worin eine solche Verbindung bestehen könnte. Soll hiermit, was wir kaum denken können, angebentet seyn, man wolle nunmehr der armen des h. l. auch die Lunde der Zurückgehaltenen capitale vorerthalte. So überlaß wir es der Gewissenhaftigkeit und dem Rechtlichkeitgefühl der RR mitgliedern des Vorstandes d. dort. gem: zu entscheiden, in wie weit sie ein solches Benehmen nach den Grundsätzen der Menschlichkeit & Religion verantworten können. Wir ersuchen Sie geehrter Herr, dieses dem Vorstand des dort. iss: gem: in Erwiderung des Jhes von demselben gewordenen auftrags mitzutheilen & empfehlen, und Jhes voll hochachtung.

De N^o 403 1 van 99. Door W^od. Raad S. van Lier te Utrecht
 ende oigcheit. magt tydens denzelfden doorjarige aanwezigheid te Utrecht
 te Synagogen, Smaken van Nieuwln. bereidwilligheid om hier en, bedruwen, zongestang
 Zaak wordend v. Zaak aantestuiten, oestungd te worden. Wy hopen, deen volgens met
 vestrouwen, op W^od. ondersteuning te wop, zehere, wemecis wy desche wederom, ten
 quinde over dat allehande soort jammer en, ohlende geplagde geloofgenoten
 in het h. l. insaep. In onze jongste misfine waarna wy des wy W^od. es
 ege plaat onder knisband toe teenden, Lye de officiële kington, om te herbeald
 plunderingz, en geweldmargen door de Drievische opstandling, toez, deongeluk.
 Straclites in, Toffet beidre, omstandig beedreves. En nu woit oestepet
 op eene vreeselike wyze in het gaauche h. l. & daar kindred alle taerwa affgunde,
 is en de inwoners, mit vrees voor de Spckenie de markts niet beracke, kennein,
 Zo maect daerint eene ongheworde deurte die zelfs onontbeerlyke levensmittele,
 volde. By de grote armaede nu, derin het h. l. wonende Straclites die
 hun leev, kommerlyke & allezas de buitelandische giften in Staat Lye, te onderhoude,
 heeft dese Zamenloop van onghelukkige ~~omstandigheden~~ het allerongte oebich
 manelyke broodseloch door, ontstaen, en hunne ar, omis gerigte brieve Lye, die ook
 vol van jammerlyke klynges & raerende beke, dat men hun toech ^{spaege} hulp & ondersteuning
 van hunne mildodadige gelubbigere, geloofgenoten, traoble te bezorge.
 In dese omstandighede, hebbe, wy gelyc W^od. ~~gelyc~~ met onze gerespe misfine Zult
 ontware, het van onze pliecht geacht eene buitengewone inzameling
 van, milde giften, onder de ~~waer~~ van W^od. mit ter ondersteuning der gezandlyke
 Straclitische lyders in het h. l. te bewenstellige, en wy hopen, dat de onyegte
 elende dese onghelukkige, hun te hante hunne geloofgenoten, tot decluening
 openen moge. Wy vinder ons al, om tot W^od. als president des Trov: gemitte
 Utrecht met de Obede dat het W^od. bephagemoze het doothem te diene, dat
 de inhoudt van gerespe misfine in de Synagoge te Utrecht worde voorgele, & dat
 2 commissariden, ter inzameling der liefde gaven, gedelligend worde. Zults is eers
 met succes in Zwolle & Deventer & andere kleinere gemeente bewenstelligd & wy
 hopen aldes dat W^od. ook unne medewerking aan dese menschen lievende Zaak
 niet Zult weigeren. Dies den, Raad ontwaenget des offerelke, voor het h. l.
 ter inent is ons voorte dit jaer voor het h. l. veld 13.88. geseintlaend gevonde
 tenge Zults inden jaerlyke 17 a 18 beliep. wy vermaede, aldes dat de gelde,
 van het h. l. met de eewone jurin offerelke vermaenye Lye gevond, en alle
 een gedeelte daerwa, an, onre, hant ontwaenget is ter hande gesteld. Men gelye
 W^od. beverst is dat het h. l. veld intubindend voor de armen, in het h. l. baten
 gevorde, dese aldus door het reuende, van hantsche tot andere staclinde,
 natuurljke wyze benacke. Wy vertronne den, W^od. te vertrabde dat
 W^od. gelone, te zorge, dat voortan, het h. l. veld overmenye, en Zoude

Koeting en
2. het Los
parend.
de & d

N^o 412
 " "
 Nou
 l'homme
 factoz
 la question
 vos lettre
 dant à
 venci- q
 Par la p
 Lari de
 la réside
 de domine
 proposant
 à l'offhalt
 confere
 nous So
 antécédant
 vau de
 Si quelq
 et que ce
 Soufcrip
 la mille
 comme
 Surveill
 de Cham
 nous lig
 pin de q
 de vailoi
 attendant
 Satisfais
 notre co
 afin arc

N^o 412
 " N^o 414
 " N^o 415



koeling en de Heer ontvingt van het offerend van het h. l. worde te hande 2000
 en het Los mogelijk het dit jaar gelede verlies aan, bursche, worde geccom-
 pareerd. Hierop Wordt: gescijp antwoord Spaedig den volde te gemaect
 de & o de.

Amsterdam, de 30 Junij 1599

N^o 413 Monsieur M^o Louis Leoy Receveur pour la T. S. à l'arrondissement de la ville de Colmar

Monsieur !
 Nous avons eu l'honneur de recevoir en son temps la lettre que vous nous avez fait
 l'honneur de nous adresser, en date du 22 octobre 1788 et nous en avons appris avec satis-
 faction les nouvelles assurances que vous nous avez données au sujet du compte à rendre de
 la gestion des affaires de la T. S. de Colmar, et nous espérons que
 vos lettres à venir nous confirmeront bientôt l'exactitude. nous avons cepen-
 dant à nous plaindre du silence continué à cet égard de Messrs Les Rec-
 verseurs - généraux, auquel en vérité nous ne savons, comment nous y prendre.
 Par la présente nous venons, Monsieur, vous avertir de ce que Monsieur Bayle
 Leoy de Thann vient de nous instruire de ce qu'il est sur le point de quitter
 sa résidence actuelle pour se fixer à Colmar, ensuite de quel changement
 de domicile il donne sa démission de Receveur pour la T. S. de Thann et
 propose d'investir de cette fonction honoraire Monsieur Grumbach, Rethis
 à Woffhalte, lorsque cet incident aurait convenablement dû être sujet à la
 conférence de Messrs Les Recverseurs - généraux de votre département, nous
 nous sommes cependant écarter de la voie régulière en considération des
 précédents derniers de la part de ces Messieurs, et nous venons Monsieur
 vous en remercier. Selon notre avis, il produirait un excellent effet
 si quelque particulier se chargeait de la perception des argent de la T. S.
 et que ce fonctionnaire honoraire se trouvât sur le lieu même où les
 souscriptions ont été faites, signées. La plupart des signatures sont de
 la ville de Thann et nous en remarquons celle de Monsieur Alexandre Blum
 comme du reste l'on devra de même procéder au choix d'un commissaire
 surveillant, il nous paraît le plus convenable que quelque particulier, habitant
 de Thann et de préférence le commissaire surveillant ouille s'en charge.
 nous liions cependant à vous, Monsieur, qui commandez sur le lieu, de juger,
 qui se qualifierait le mieux à ces fonctions honoraire et nous vous prions
 de vouloir bien occasionner les ouvertures nécessaires à ce sujet, toutefois
 attendant votre rapport obligé. Espérant de recevoir bientôt de vos nouvelles,
 satisfaisantes nous avons l'honneur, Monsieur, de vous renouveler l'assurance de
 notre considération, le plus distinguée. Le Président des Philibins &
 Amarcabines communes Israélites en T. S. résidant à Amsterdam

- N^o 412 Herrn Jüda Joseph à Gock Amsterdam 30 Junij 1599
- N^o 414 Herrn Philip. M^o Cohen à Frankfurt a/M Amsterdam 30 Junij 1599
- N^o 415 Herrn Schemia Löwenthal à Flamburg Amsterdam 30 Junij 1599

N° 416 Herr J. L. Nathanson in Hamburg Amst. 24. Mai 1839

N° 417. Herr Jacob Hirsch Kann in Bf. Amst. 24. Mai 1839

N° 420.
 Monsieur A. de Laurin
 Conseiller actuel du gouvernement et Consul général de Sa
 Majesté l'Empereur d'Autriche et de
 Alexandrie

Monsieur le Consul-général!

Nous avons l'honneur de nous référer respectueusement à nos lettres du 23 Février
 N° 346 et du 6 Courant N° 380, et nous espérons que vous ayez bien voulu accueillir
 favorablement nos prières et continuer. Monsieur le Consul-général de Russie
 Comte de Medem, a bien voulu nous adresser en date du 19 Mars 89, une lettre
 rassurante, dans laquelle il nous promet son concours en faveur de nos
 clients infortunés, et reconnaît la justice de nos plaintes sur les actes de
 arbitraires de Mond^e Petratshesky, agent de Russie à Jaffe, en nous communi-
 quant, que ce fonctionnaire avait été révoqué de sa place, et que des ordres
 stricts seraient donnés pour faire reconnaître en qualité de Néhil le
 vénérable Rabbi Israel Ascanati, et réduire à l'inertie le nommé
 Salome Markot, de manière que nous espérons que cette affaire aura
 déjà été arrangée. Monsieur le Consul-général! La générosité,
 avec laquelle vous avez bien voulu représenter la cause des Juifs
 malheureux de la terre sainte, y a déjà fait sentir ses effets bien
 faisants, et les secours vous en adressant leur plus vive reconnaissance
 par notre organe. En même temps la commune Israélite des Sephardim
 à Jaffet, dite Portugaise, nous adresse des instances ferventes pour les com-
 mander à votre protection puissante. et aussi cette commune se plaint
 d'un impôt arbitraire, imposée sous le règne d'Abd'Ulla Pacha appelé
 Jbonich de 5000 piastres par an, et en réclame la suspension. Mais
 la voix de ces malheureux, dont une grande partie sont sujets ottomans,
 ne saurait se faire entendre, si elle n'est réhaussée par quelque organe
 puissant, et ils viennent implorer votre intercession généreuse, d'autant
 plus que quelques uns de leurs membres sont Français, sujets d'Autriche, de
 Toscane &c. — Connaisant votre clémence et persuadé de votre propri-
 étude à secourir le malheur, Monsieur le Consul-général, nous avons cru
 devoir vous soumettre leur prière, laissant à vous, de décider dans votre
 sagesse, quelle suite devait y être donnée. —
 Agréer, Monsieur le Consul-général, la nouvelle assurance de notre
 considération très-distinguée et de notre dévouement le plus parfait.
 Le Président &c.

N° 418 au Rabbi Israel Ascanati in Jerusalem 11 Nivwan 5799

N° 422 Herr Wolff Lipman Hamburg in Furth 8°

N° 423 Herr Jae. Mos. Kann in Bf. 8°

N° 421
 Nous s...
 elus la d...
 Marseille
 1838. 27 Dec
 à Bayre
 1839. 15 J...
 Savella
 nait des
 Il existe
 sur les le...
 des répon...
 semant...
 nous a...
 pas inc...
 ont reco...
 Servis de...
 pour la s...
 ancienne...
 bien nous...
 sont de...
 découvrir...
 première...
 nous ad...
 Distingua

N° 419

W. hat...
 kind prop...
 2. Primor...
 then Gentl...
 The origina...
 high offic...
 duplicat...
 the rest of...
 of which at...
 as beside me...
 the money...
 must have...
 as to inform...
 cashed at Bay...
 at Paris for...
 in the same



N^o 421

A Monsieur le Directeur des Postes Royales
Françaises à Marseille
Monsieur le Directeur !

Amst, 24 Mai 1839

Nous sommes obligés à recevoir à votre bonté pour nous fournir des informations sur la sécurité des envois de lettres en Egypte par la voie du bateau à vapeur de Marseille. Nous avons mis sur la poste de cette place-ci.

1838. 27 Décembre une lettre affranchie à l'adresse à Monsieur R. T. Alphonse à Beyrouth & Syrie, qui devait partir de Marseille le 1^{er} Janvier suivant.

1839. 15 Janvier, une lettre à la même adresse et une autre lettre à M^{rs} P. P. Laurella, vice Consul des Pays-bas à Beyrouth toutes les deux affranchies et contenant des pièces incluses. Elles devaient partir de Marseille le 21 Janvier suivant.

Il existe encore d'autres lettres expédiées par la voie de Marseille, dont l'arrivée sur les lieux de leur destination ne nous a pas encore été avisée. Mais ayant reçu des réponses à des lettres postérieures et l'arrivée à leur adresse est postérieure semaine, et nous ne savons comment expliquer ce manque de promptitude. Nous avons continué d'expédier notre correspondance au Levant, qui n'est pas inconsidérable, par la voie des bateaux de vapeur à Londres, mais ayant eu recourir plus de célérité par la voie de Marseille, nous nous sommes servis de celle-ci de préférence. Si cependant elle n'offrait pas de garanties pour la sécurité des expéditions, nous nous verrions obligés à recevoir à notre ancienne coutume. Nous vous prions, Monsieur le Directeur, de vouloir bien nous informer la - dessus et s'il était possible nous éclairer sur le sort de nos lettres mentionnées. Si vos recherches pouvaient les faire découvrir quelque part veuillez en faire suivre la voie par la première occasion possible. En attendant votre réponse honorée nous avons l'honneur de vous offrir l'assurance de notre considération distinguée. Le Président de de de

Amst 24 May 1839

N^o 419 Messrs Briggs & Co Alexandria
Gentlemen

We had the honour of writing to you last 18th December past, advising to you that in answer to your kind proposition of 14th June to have our Commissions at Beyrouth executed by Messrs Kibbe Haugh & Co at Paris Provision we made a draft by Drawing \$300 (Three Hundred Colonades) for your acct upon these Gentlemen, the value of which we had credited you for at Messrs de Rothschild's firm at Paris. The original letter was forwarded to you via Marseille inclosed to our advice to Messrs Kibbe Haugh & Co and the Duplicate via London directed to your esteemed address containing a duplicate for Messrs Kibbe Haugh & Co. Having rec^d till this very day any advice of the rec^d of this exchange neither of the Red Israel Arcanaise at Jerusalem to the order of which it has been drawn, nor any answer of yours nor of Messrs Kibbe Haugh & Co, and as besides no disposition of yours has been made for our acct, at Messrs de Rothschild's firm where the money lay ready since December past, we do not know how to explicate or some accident must have happened to our letters. We therefore request you, Gentlemen, to be so kind as to inform us by the first occasion, if our letters have reached you, if our draft has been cashed at Beyrouth, and if you have provided for your expenses upon Messrs de Rothschild's firm at Paris for our acct.

In the same time we take the liberty of requesting you to forward the inclosed letter to

114
 M. R. F. Alphandary, Beyrouth by the first secure way. If it should cause you
 some expense, please to advise us and we shall with pleasure remit them to any of
 your European Correspondents. Please to Communicate to us if for greater security
 you would allow us to address you our letter for Syria, and if you would charge
 your sales with their secure expedition you thereby would do us a great good for which we
 should highly feel obliged.
 In expectation of your kind answer, we have the honour of remaining with high respect
 your most Obedient Servant.

The President of the Petition and Amalgam of the Jewish Congregations in the Holy
 Land residing at Amsterdam.

N° 424 Herrn Jehiel Cohen i Cleve Amst 13 Nov 1839

N° 425 Monsieur R. J. Alphandari; Beyrouth Amst 02

N° 426 Herrn Gabbaim Colelim i Warschau Amst 14 Nov 1839

N° 427 Messrs de Rothschild freres Paris Amst 28 Mai 1839

Nous avons eu l'honneur de recevoir en son temps votre lettre du 7 cont
 nous supposons pour silence ce qui se trouve réglé.

Par la présente nous avons l'honneur de vous remettre
 2000. P. C. Guillet sur Mm. Kaufmann, Jordan, Kirck & Co i Paris

dont vous voudrez bien faire signer l'extraire à l'adresse pour
 nous en reconnaître

Plus f. 858. 35 à vue sur Mr. G. H. Hollmann à Bordeaux
 dont il vous plaira faire signer la négociation pour M^{re}

Quant au navire à Marseille se partant au milieu de Juin, nous désirons
 profiter de cette occasion pour faire une petite remise de 1200 \$ aux pauvres Ju
 rades de la Terre Sainte. nous laissons donc à vous, Mess^{rs}, de faire après l'achat
 des espèces à Paris ou à Orléans, selon ce que vous jugerez le plus conve
 nable aux intérêts des pauvres. Si l'acquisition en étoit faite à Paris, vous voudrez les
 affranchir et les expédier par M^{re} à Mm. Roux de Fraissinet & Co à Marseille et leur
 ordres de tenir ces 1200 \$ à votre disposition ultérieure. Si vous jugez que
 l'achat rendrait plus avantageusement à Marseille, vous voudrez donner
 l'ordre pour être à ces Mess^{rs} et leur expédier des reconno
 issances approximatives.

Agreez, Mess^{rs}, nos remerciements impies de vos bons services,
 en attendant que réponse honorée nous avons l'honneur de vous enver
 rables l'assurance de

N° 428

N° 429

N° 430

N° 431

Mess^{rs}

En son

l'honneur

de 2000

vous ven

des services

de la part

de juger de

de que l

statopar

vous ven

moment

ni en g

de pour

Agreez,

N° 433

Mess^{rs}

En son

l'honneur

de 2000

N^o 432 Herrn Wolff Lepmann Hamburg zu Furth

N^o 434 Herrn H. Cahn in Broom

N^o 435. Herrn Marcus Mayer Gattai in Dersfeldt

Verweilt von N^o 433.) Dese hat zu erstehenden die jungen angebotenen...
Dese hat zu erstehenden die jungen angebotenen...
Dese hat zu erstehenden die jungen angebotenen...

N^o 436. Herrn Mayer Dr. Boglystoram in Wurzburg

Dese betreibende unrichtig von...
Dese betreibende unrichtig von...
Dese betreibende unrichtig von...

Dese betreibende unrichtig von...
Dese betreibende unrichtig von...
Dese betreibende unrichtig von...

Dese betreibende unrichtig von...
Dese betreibende unrichtig von...
Dese betreibende unrichtig von...

N^o 437
N^o 438
N^o 439

Verweilt von N^o 437
lo sab
ist zu
M. H. H.
nicht
beweist
wird
zu
von
des
wird
N^o 438
Herrn
Dese
Dese
Dese
Dese
Dese

N^o 440

Nous
adress
diment
et nous
promp
reste d
nous r

N° 437 Monsieur Samuel Seidel in Hagenheim

Amst. 17. Mars 1839

N° 438 Herr Raphael Landauer in Würben

2=

N° 439 Monsieur Lehman Raphael Receveur à Serents

Amst. 18. Mars 39

En vertu de N° 436) In dem durch unsere Vermittlung dem Rendanten der 1/2 Mille vorgeschrieben ist
 zu haben wir, die in dem oben bezeichneten Denkmalen verzeichnet sind, werden
 ist, zu dem Unterzeichneten am 20ten unter dem Namen des Herrn Landauer, deren
 Mitglieder sind zu einem jährlichen Beitrag für unsere Lieben Gönner in 1/2 Mille
 mindestens fünf Gulden verpflichten. Dem Herrn Reis ersuchen wir, dass
 Beweise die zum Beweise unserer früheren Mittheilungen sind beizubringen. Die
 auf dem, die unterzeichneten, auf dem und die hinzugefügten Namen sind ungelassen
 zu lassen.
 Das sollte die Sache sein, die bezweifeln, die Eigenschaften eines dortigen Landes
 das selbige Landesgeld zu übernehmen wollten. Wenden wir Ihnen eingeschickt
 unseren eigenen Instructionen, offiziell.

Wir werden sehr über Ihre Güte, baldige Antwort und Erfüllung mit
 Ihnen voll nachzugehen zu hoffen.

Der Präsident der Behörde und Ammann des jüdischen Gemeinde
 und ungeliebter Bruder zu Amsterdam,
 Herr Herr Abraham Reis in Würben, gesammelter Beitrag, unterzeichneten
 zu dem 20ten März 1839

Herr Jacob Jacob von Hirsch	25.-
" M. Seidel	10.-
" Samuel Seidel	3.30 x
" Samuel H. Frank	2.12 "
" Joseph Schwab	1.45 "

N° 440
 " Monsieur Pietro Laurilla, vice Consul
 des Pays-Bas de à Beyrouth
 Monsieur le Consul!

Amst. 27. Mai 1839
 15 Mars

Nous avons l'honneur de vous remercier aux diverses lettres que nous vous avons
 adressées les 23 Mars, 28 Avril & 7 Mai derniers, vous aurez, à ce que nous espérons
 dûment reçu les 4150 Colonnades de Marseille par le navire le Tife, Cap. Bisfel
 et nous espérons de même que vous vous serez mis en train de soigner la
 prompte distribution de \$ 4000 selon nos dispositions du 23 Mars. Pour le
 reste de \$ 150 nous vous avons communiqué nos dispositions le 7 courant, que nous
 vous répétons ci - suivant, savoir.

A ajouter au N° 6	Au Rabbi Israel Ascanasi	\$ 69
N° 9	Sacul Seidel	7
" 12	Joseph Schwartz	13
" 11	L. Beymann	3
" 13	L. Halberstam	13
" 16	N. J. coronel	7
" 17	L. J. Goldmann	38
	ensemble	\$ 150

Nous sommes étonnés à ne pas avoir reçu aucune de vos nouvelles depuis votre lettre du 28 Décembre 1797 de même aucunes quittances ne nous ont été remises ultérieurement par M^r le Consul - Général de Pisciotta à Alep. Il nous manque donc encore les n^{os} 12. 13 & 14 de l'envoi de #3400, les n^{os} 12. 13. 19. 20 & 21 des #3450 et toutes les quittances des #1800, nous attendons bientôt les recevoir pour pouvoir clore nos comptes. Ayant fait la triste expérience que plusieurs de nos lettres, expédiées par la poste française et anglaise n'ont pas été remises à leur adresse, nous craignons aussi, que quelques-unes à votre adresse ne soit pas arrivées et pour éviter toute perte de temps, répétons quelques dispositions importantes de nos lettres antérieures, aux quelles, si cela n'avait pas encore eu lieu, vous voudrez donner suite au n^o 12 de notre envoi de #3450 la cosignature du Rabbi Israel Ascanasi n'est plus requise et les #109 1/2 y alloués pouront être payés contre quittance signée des trois autres Rabbins indiqués. Et à l'envoi de #1800 la cosignature du Rabbi Tzafat Bourdachi n'est plus requise au n^o 7 & 8, pourvu que les trois autres Rabbins désignés pour la cosignature de chaque somme figurent sur les quittances pour n^o 7 de #157 & pour n^o 8 de #75. Et au n^o 1 de notre envoi de #1800 les Rabbins désignés pour la cosignature feraient des difficultés. Vous pouvez payer les #794 contre quittance signée des autres quatre Rabbins, pourvu que le Rabbi Israel Ascanasi y figure. Mais vous prions M^r le Consul, de faire occasionner des recherches au bureau de poste d'Aleppo & Beyrouth, s'il s'y est par de lettres retournées en nos mains, et s'il y en avait, les retourner et en signifier l'expéditeur à leur adresse avec la plus de célérité possible. Nous savons particulièrement qu'une grande partie de nos lettres doit s'être été perdus et nous nous obligera bien M^r le Vice Consul si vous pouvez les découvrir. Nous attendons vos nouvelles sur ce sujet, et s'il n'est pas possible que des lettres arrivées par les bateaux à vapeur soient volées ou soustraites par des individus ou alacellants au intérêt nous sommes véritablement fâchés à ne pas avoir reçu aucune de vos nouvelles. Sur le dernier évènement politique de la Syrie, nous vous prions de nous aviser le plutôt possible, si la guerre venait à éclater et qu'elle parait les mouvements, nous désirions aussi savoir, si nous pouvons continuer à vous faire des remises en groupes; et si nous nous garantissons personnellement de l'intégrité de nos dépôts auprès de nous-même en cas de troubles plus graves. Pour plus grande sûreté nous vous avons adressé cette dépêche-ci, et nous vous prions d'en faire couper cette lettre et de remettre la reste à M^r R. P. Alplandari, sans cependant qu'aucune autre personne en lise le contenu; nous comptons le-dehors et vous demandons excuse de dérangement. Mais que nous sommes sûrs que nos remises ne courent aucun risque nous nous engageons de vous faire expédier un nouveau envoi en groupes.

"N^o 441 Don Melchior de Fleury y. Lezernard
Oppo Rabbi y. Hymegen Amst, 21 chwan 5797

"N^o 442 Au Rabbi Israel Ascanasi, Jérusalem Amst, 20 Sivan 5797

"N^o 443.
Mell. D.
confirmoy
vous
3 n^o 1
pour voy
les autres
marchand
sont pour
à que le
Personnel
mets, no
votre opin
Pétre
la comm
pas inter
indigents
s'attenda
l'écrite

N^o 444

"N^o 445.

"N^o 446.

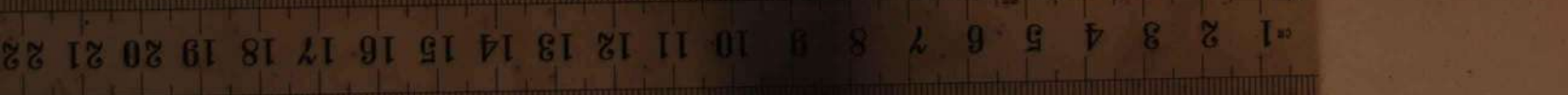
"N^o 447.

"N^o 448.

"N^o 449.

N^o 450

"N^o 451



Anst. 3 Juin 1839

N° 443.

M. de Rothschild Paris

Nous avons l'honneur de vous remercier de votre lettre du 29 Mai, dont nous confirmons le contenu.

Vous trouvez ci joint

3000 - 15 conts sans ch. M. les fils de G. J. Gondchans à Paris
900 - 15 conts sans ch. M. les gendres de M. J. de la Motte à Paris
3000 - 15 conts sans ch. M. Dupin de Vouloir bien en faire usage & entrer à l'échiquier pour vous en débiter

Les derniers événements de Syrie ont sans doute augmenté en beaucoup la détresse des malheureux Juifs résidant dans le terrain troublé par la guerre. Nous aurions d'autant plus de peine à leur faire remettre des subventions pour adoucir leurs maux, si la crainte de ce que le Sûreté des Fonds destinés à ce sujet ne soit compromise, ne nous en avait empêché.

Personnals que nous sommes, Dupins, de ce que vous ferez le mieux au profit des mêmes maux, nous serons dans priet, de vouloir bien nous communiquer le plus tôt votre opinion, si nous pouvions de copieur faire nos remises à l'usage de M. Pedro Laurella, Vice Consul au Pays Bas à Beyrouth, et si vous pensez, que la communication entre Beyrouth & les autres villes de la Terre Sainte n'est pas interrompue, afin que la subvention ne soit pas retenue avec indigence sans cause ou raison.

En attendant votre réponse honore nous vous prions M. de, d'agréer l'assurance la plus parfaite de notre considération

N° 444 " M. Ph. Vandermaelen, Fondateur de l'Et. Géographique à Bruxelles Anst. le 18 Juin 1839

N° 445. An Rabbi Haïm Abraham Gagin à Jerusalem Anst. 22 Sivan 5599

N° 446. An Rabbi Lavi Arie Loh à Tiberias Anst. 22

N° 447. An Rabbi Aaron Moses de Braddij à Jerusalem Anst. 22

N° 448 A Monsieur P. J. Alphandari à Beyrouth Anst. 22

N° 449 An Rabbi Jomtoh Eliakim à Tiberias Anst. 22

N° 450 " an Herrm B. Ulmann, rabbinus à Crefeld. Anst. le 22 Sivan 5599

N° 451 Herrn G. D. Harff à Dülken Anst. 24 Sivan 5599

